



NUMÉRO 155

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2012

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal des séances des 15 et 21 novembre 2012.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal." **P.5**

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DE GPSO

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

1 - Approbation du projet de Contrat de Développement Territorial. **P.10**

COMMISSION DES FINANCES

2 - Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2013. **P.13**

3 - Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2011 - Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2012. **P.14**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Tarification des activités proposées à la population applicables à compter du 1er janvier 2013. **P.14**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1er janvier 2013. **P.16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Occupation du domaine public - Autorisation donnée au maire pour passer une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un photocopieur destiné aux administrés - Mise à la réforme d'un photocopieur en vue de sa destruction. **P.18**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - ZAC Seguin - Rives de seine - Trapèze Ouest - Quartier du Pont de Sèvres : Ouvrages d'infrastructure, espaces publics, équipements publics : Transferts de propriété - Autorisation donnée au maire. **P.19**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques créé par le syndicat intercommunal SIPPÉREC. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternels et élémentaires - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

10 - Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2013-2014. **P.20**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

11 - Restructuration du Groupe Scolaire Billancourt - Abrogation de la délibération n°6 du 12 mai 2011. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public - Choix du délégataire pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales - Autorisation donnée au maire pour signer la convention correspondante. **P.24**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2012. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Réserve de places au sein de structures d'accueil collectif privées - Places dédiées à l'accueil à temps complet d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans - Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Développement du dispositif de vidéo-protection - Attribution d'une subvention d'investissement par le Département des Hauts de Seine - Autorisation donnée au maire de signer la convention de financement Développement d'une politique de prévention de la délinquance - Autorisation donnée au maire de solliciter les subventions proposées par le Département des Hauts-de-Seine et de signer les actes afférents. **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

17 - Culture - Partenariat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au maire de signer les conventions correspondantes. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Musées municipaux - Donations et legs - Acceptation et autorisation. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres Forum - Réhabilitation de 792 logements par Paris Habitat-OPH - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot B5b - Acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 187 logements par la SA d'HLM EFIDIS - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot A4 Est - Acquisition en VEFA de 38 logements sociaux par la SA d'HLM EFIDIS - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents. **P.34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Activités et missions action sociale et santé - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions - Prise en charge par la ville d'une permanence de "première écoute psychologique" au collège Landowski. **P.34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - GPSO - Approbation du principe et du projet de renouvellement de la convention de refacturation des charges d'entretien récurrentes associées aux locaux mis à disposition de la communauté d'agglomération par la Ville de Boulogne-Billancourt. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2013. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes. **P.37**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

26 - ZAC Seguin Rives de Seine - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du local dénommé 'Café du parc'. **P.37**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille douze, le 13 décembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante quatre pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 7 décembre 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 54

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme BELLIARD, MM. RICARD, BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM LOUAP, MOUGIN, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, DE ROSE, M. TELLINI, Mme de BEAUVAL Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPIILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme de VILLEPIN, M. GRAFFIN, Mme LAVARDE-BOËDA, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, Mme SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. MATHIEU, Mme RASSAM, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme KLEIN, MM. GARDILLOU, BARBOT, ASKINAZI, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mmes EVEN, PINEAU, BAUCHE, LAUREAU.

EXCUSE REPRESENTE : 1

M. FOURNIER qui a donné procuration à M. BARBOT

A vingt et une heures cinquante cinq, Mme VOUETTE a donné procuration à M. FUSINA (après le vote du point n°19)

Départ de Mme PINEAU à vingt et une heures dix, (après le vote du point n° 11) ; Départ de M. AMAR à vingt deux heures cinq, (après le vote du point n° 23).

M. Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Mes chers collègues, le quorum est largement atteint. Je souhaite la bienvenue à Madame Hélène RASSAM. Elle est présente ce soir en qualité de nouvelle conseillère municipale. Inspectrice du Trésor, elle a suivi les cours de l'Ecole nationale du Trésor à Paris. Elle a travaillé de longues années pour le Ministère des finances, a occupé les fonctions de trésorière de Chambéry, trésorière principale d'Orsay et entre 2003 et 2010 trésorière principale à Saint-Cloud, Vaucresson et Garches. Madame RASSAM siègera à la Commission des finances. Ce point sera rajouté par la suite à l'ordre du jour, si vous m'y autorisez. Nous souhaitons donc la bienvenue à Madame RASSAM. Monsieur BARBOT.

M. BARBOT

Monsieur le Maire, notre groupe souhaite évidemment la bienvenue à Madame RASSAM. J'en profite pour rendre hommage à Monsieur SOLERE, qui siégeait depuis 2001 au sein de ce Conseil. Au lendemain de la validation par le Conseil constitutionnel de son élection, il a choisi de privilégier son mandat de

député et de conseiller général.

M. BAGUET

Merci. Mes chers collègues, avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour à proprement parler, je tenais à rendre hommage, au nom de notre assemblée, à Jacqueline LANDOWSKI. Elle nous a quittés le 23 novembre dernier. Elle était chère au cœur des Boulonnais, notamment pour avoir enseigné le piano à plusieurs générations d'élèves au Conservatoire à rayonnement régional. Elle était l'épouse de Marcel LANDOWSKI, célèbre compositeur et conseiller municipal sous deux mandats de Georges GORSE. Elle fut à ses côtés fondatrice et animatrice du Conservatoire de musique de Boulogne-Billancourt, en plus d'être une pianiste et concertiste de talent. Beaucoup d'artistes de renom, notamment le violoniste Bruno-Tsilavo RASAMISON et le pianiste Marc LAFORET, se réclament aujourd'hui de son enseignement.

Jusqu'à son départ en retraite en 1986, Jacqueline LANDOWSKI a transmis avec pédagogie et talent sa passion pour le piano. Elle portait avec fierté le nom de LANDOWSKI. C'est un nom qui est cher à notre commune. J'ai évoqué le souvenir de son mari et de son beau-père, le sculpteur Paul LANDOWSKI. Ils figurent tous dans la cour des célèbres artistes internationaux, qui font la fierté de notre commune.

Jacqueline et Marcel LANDOWSKI avaient trois enfants, Marc, architecte et artiste-peintre, que nous connaissons bien car il a réalisé entre autres les immeubles de l'office HLM de Boulogne-Billancourt sur la rue Marcel-Dassault, Manon, qui est danseuse de ballet, comédienne, chanteuse et qui a beaucoup de talent, ainsi qu'Anne, un temps inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles et Directrice nationale de la musique et de la danse.

Au nom de notre assemblée, je vous propose d'adresser à ses trois enfants nos plus sincères condoléances et de respecter une minute de silence.

Les élus du Conseil municipal observent une minute de silence à la mémoire de Jacqueline LANDOWSKI.

M. BAGUET

Je vous remercie. Mes chers collègues, nous allons maintenant désigner notre secrétaire de séance. C'est au tour de Monsieur DENIZIOT, s'il l'accepte. Je le remercie.

Monsieur DENIZIOT est désigné secrétaire de séance.

M. BAGUET

Ensuite, je voudrais vous demander l'autorisation de modifier l'ordre du jour de notre Conseil municipal, en introduisant une délibération que vous devez avoir sur table concernant l'affectation de Madame RASSAM au sein de la Commission des finances. Je voudrais aussi vous demander l'autorisation de retirer

la délibération numéro 19 concernant Paris Habitat. Je me suis entretenu par téléphone cet après-midi avec le Directeur de Paris Habitat. Il souhaite que l'on puisse poursuivre nos échanges avant de soumettre au vote de notre assemblée cette délibération très importante pour l'avenir du quartier du Pont de Sèvres. Vous trouverez les documents sur table.

J'en profite à cette occasion pour vous signaler que vous trouverez aussi sur table le guide de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt. Je remercie le Président de l'Office de tourisme, Daniel BENHAROUN, pour cette belle réalisation qui servira les nombreux hôteliers. Ce guide a été tiré à 18 000 exemplaires et sera distribué bien entendu en priorité aux hôteliers. Il liste les grandes activités de commerce, d'hôtellerie et de restauration de la commune, ainsi que les principaux lieux culturels de notre ville. Il intègre aussi une carte qui situe ces sites culturels.

L'Office de tourisme a également prévu de diffuser ce document en version smartphone dans les prochains jours. Cette innovation démontre bien à quel point l'Office de tourisme a pris un virage pour se projeter dans la vie économique de notre commune et des nouvelles technologies. Merci à Monsieur BENHAROUN et à toute l'équipe de l'Office de tourisme. S'il n'y a pas de questions sur ce point, nous pouvons passer au compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

APPROBATION DU PV DES SÉANCES DES 15 ET 21 NOVEMBRE 2012

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

M. BAGUET

Le document vous a été remis sur table. Un certain nombre d'événements se sont produits depuis notre dernier Conseil municipal. Nous reviendrons tout à l'heure sur le contrat de développement territorial qui a été approuvé par notre Conseil communautaire le 21 novembre dernier.

J'ai le plaisir de vous annoncer par ailleurs que le 11 décembre, le Conseil municipal de Marnes-la-Coquette a voté en faveur de son intégration au sein de GPSO. J'ai également le plaisir de vous informer que la CDCI des Yvelines a autorisé Vélizy à nous rejoindre. Nous avons accordé les calendriers et les deux communes nous rejoindront au 1er janvier 2014. Il s'agit là d'une bonne nouvelle.

Je voudrais revenir un instant sur le service hivernal et remercier les services. Si la commune est concernée par les problèmes de neige et de verglas, la situation est bien pire dans les communes qui présentent un relief plus accidenté que le nôtre. Nos équipes sont sur le pont. A l'occasion de l'alerte lancée par le Préfet des Hauts-de-Seine le vendredi 7 décembre, nous avons pu tester l'efficacité de nos dispositifs.

Je rappelle qu'entre les 130 agents de GPSO concernés et les 270 agents des sociétés prestataires, nous sommes capables de mobiliser en cas d'alertes météo 400 personnes. Le dispositif est bien rodé et cette année, nous ne manquerons pas de sel, puisque nous avons constitué des stocks et passé un accord avec le prestataire, qui s'est engagé à nous livrer à mesure que nous utilisons nos stocks. Je veux donc croire et j'espère que nous ne connaissons pas de situation de rupture de stock, sauf bien entendu si les intempéries s'avéraient anormalement fortes et longues.

Je voudrais également évoquer le bilan du dispositif vélo à assistance électrique. GPSO avait voté une délibération instaurant ce dispositif, qui a rencontré un vrai succès. Cette aide ne dépasse pas 25 % du prix du vélo et est plafonnée à 300 euros. A ce jour, nous avons reçu 155 dossiers. 15 % des demandes émanent de Boulonnais, avec une proportion un peu plus importante d'hommes (58 % contre 42 % de femmes). Grâce au questionnaire rempli par les demandeurs de subvention, nous avons appris que 62 % des personnes utilisent leur vélo sur le trajet domicile-travail, ce qui nous assure un positionnement efficace dans la lutte contre l'effet de serre. L'effort financier de GPSO a été porté à 40 000 euros. Il nous faut nous féliciter de cet engouement pour ces vélos électriques.

S'agissant du dispositif Autolib', nous enregistrons également un succès, avec près de 4 000 départs de Boulogne-Billancourt sur quatre stations uniquement. Cela représente 16 % des déplacements réalisés à partir d'une station implantée dans l'agglomération, ce qui constitue un motif de satisfaction. Nous montons progressivement en régime, jusqu'à atteindre à terme le chiffre de 22 stations. 183 Boulonnais sont déjà détenteurs d'un abonnement Autolib', dont 84 % ont pris un abonnement annuel. Le nombre d'abonnés a été multiplié par 5,5 depuis décembre 2011. C'est une augmentation très significative que nous avons donc constatée en moins d'un an.

Enfin, en ce qui concerne la politique de l'habitat – je parle sous le contrôle de Claude GALLANT – notre Communauté d'agglomération a accordé une subvention de 405 600 euros à la SA HLM Logis Transport, qui construit 78 logements sociaux sur la rue de Sully. Nous avons obtenu un droit de réservation sur 24 logements.

Au final, ce sont de bonnes nouvelles pour GPSO et nous pouvons nous en féliciter. Y a-t-il des questions sur ce point d'actualité communautaire ? Non, il n'y a pas de question particulière.

QUESTIONS ORALES

M. BAGUET

Nous allons regrouper les deux premières questions orales portées par Monsieur BARBOT et Madame BAUCHE concernant la consultation sur l'île Seguin, s'ils en sont d'accord, dans la mesure où ces questions sont similaires. Si vous en êtes d'accord, je vous donne la parole successivement, Monsieur BARBOT et Madame BAUCHE. Monsieur MOUGIN vous répondra globalement. Monsieur BARBOT.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MATHIEU BARBOT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Boulonnais sur l'aménagement de l'île Seguin, je souhaiterais que vous communiquiez à notre assemblée le coût global de cette opération.

Tout d'abord, je souhaiterais savoir ce que vont coûter les opérations de vote, et notamment en termes d'heures supplémentaires payées aux agents qui seront mobilisés le 16 décembre.

Ensuite, je souhaiterais que vous nous communiquiez, dans le détail, le coût de la vaste opération de communication organisée à cette occasion, opération qui s'apparente à un véritable matraquage des Boulonnais. En effet, rarement autant de moyens auront été mobilisés pour une consultation qui n'aura, in fine, aucune valeur légale :

- Une lettre envoyée à l'ensemble de la population avec enveloppe T pour le vote par correspondance
- Un tract distribué sur les marchés par des personnels vacataires
- Un supplément du BBI distribué dans toutes les boîtes aux lettres
- Achat de mots clés sur Google
- Achat de publicité sur Facebook
- Création et hébergement d'un site Internet dédié
- Affichages en tous genres, et notamment sur les bus
- Mise en place de chalets d'information sur la Grand Place avec maquettes
- Trois réunions publiques en présence de Jean Nouvel.

Je me permets d'ajouter la lettre de relance que les Boulonnais reçoivent cette semaine et dont je n'avais pas connaissance au moment où je vous ai transmis cette question.

Le simple énoncé de cette liste suffit à démontrer la démesure du dispositif.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer si une agence de communication a été mandatée pour coordonner cette vaste opération de propagande et, le cas échéant, si un appel d'offre a été lancé ?

Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Concernant cette votation préférentielle sur l'urbanisation de l'île Seguin, nous souhaiterions des éclaircissements pour la « votation » qui va se conclure dimanche prochain. Évidemment,

il est bien tard pour les poser, et il aurait été préférable que nous puissions avoir cet échange pendant la séance du Conseil municipal du 21 novembre. Malheureusement, nous n'avions pas vu les documents servant de support au vote et nous n'avions pas vu tout ce que nous avons reçu depuis. C'est pourquoi, dans ce calendrier mené au canon, nous vous posons ces deux questions :

Sur les documents reçus par les électeurs, à côté du bulletin de vote par correspondance, figure un paragraphe qui invite ceux qui ne veulent pas prendre part au vote à se faire désinscrire du collège électoral constitué pour cette opération. Vous aviez par ailleurs expliqué que ne pouvaient voter que ceux qui étaient inscrits sur les listes électorales au 31/12/2011. Comme nous sommes en décembre 2012, soit presque un an après la clôture de ces listes, nous vous avons fait remarquer, lors du conseil du 21 novembre, que cette décision aurait pour conséquence d'exclure du vote de nombreux nouveaux Boulonnais, et notamment une grande proportion de ceux qui vont habiter sur le Trapèze, c'est-à-dire au plus près de ce grand chantier de l'île Seguin. Il nous semble que si l'on pouvait se faire désinscrire, il aurait aussi été possible et certainement utile, de pouvoir se faire inscrire et ainsi compléter le collège électoral.

Par ailleurs, nous aimerions nous aussi connaître le coût de cette opération. Au moment où je vous posais cette question, je n'avais pas encore reçu la deuxième lettre affranchie au tarif LG2 insistant sur l'importance du vote.

Enfin, je voudrais soulever un dernier point. Il me semble que le compte-rendu de la séance de la SAEM annonce en page 19 que c'est le projet numéro 2, avec 250 000 mètres carrés qui est d'ores et déjà retenu.

M. BAGUET

Merci, Madame BAUCHE. C'est merveilleux. Monsieur MOUGIN va vous répondre, mais je trouve cela extraordinaire.

RÉPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN AUX QUESTIONS ORALES DE MADAME AGNÈS BAUCHE ET MONSIEUR MATHIEU BARBOT

Chers collègues,

Vous nous interrogez sur le coût et les modalités de l'opération de vote des Boulonnais sur l'avenir de l'île Seguin qui se terminera dimanche 16 décembre prochain. En préambule, je tiens quand même à vous faire part de mon incompréhension ou plutôt de mon étonnement, Monsieur BARBOT.

En juin 2011, Monsieur SOLERE, qui se désintéresse un peu du sort de la ville et préfère naviguer dans des sphères beaucoup plus hautes, avait réclamé, je le cite, « un référendum local concernant le projet d'aménagement de l'île Seguin ».

Vous-même, Monsieur BARBOT, avec une certaine emphase, avez déclamé : « depuis quand la démocratie nuit-elle à un projet quel qu'il soit ? » Ce soir, je vous retourne la question, Monsieur BARBOT.

Certes, nous n'avons pas organisé de référendum au sens strict, mais nous avons organisé un vote démocratique de tous les Boulonnais...

M. BAGUET

Mes chers collègues, écoutons la réponse. Il faut aussi se rappeler de ce qu'on a dit. C'est parfois intéressant. Monsieur MOUGIN. Nous verrons.

M. MOUGIN

Il y a un certain malaise de ce côté-là. Je vais reprendre sans crier et posément, en rappelant que nous n'avons pas organisé de référendum au sens strict, mais nous avons organisé un vote démocratique de tous les Boulonnais inscrits sur la liste électorale, comme cela n'a jamais été organisé en France pour un projet d'une telle envergure. Et de plus, cela va coûter bien moins cher qu'un référendum puisque, comme vous l'avez sans doute remarqué, nous n'utiliserons que 17 bureaux de vote sur les 68 que compte la ville.

Ceci étant posé, je vais répondre à votre question et à celle de Madame BAUCHE puisque, visiblement, au-delà de l'envergure que nous proposons aux Boulonnais, vous aimez pinailler sur des détails inintéressants.

En premier lieu, aucun marché spécifique n'a été passé par la ville ou la SAEM. Les prestations nécessaires étant très différentes, nous n'avons pas passé de marché global et avons donc utilisé les marchés déjà existant. En d'autres termes, nous avons utilisé nos ressources internes.

Je ne peux pas vous donner ce soir le montant définitif de cette opération de démocratie locale puisque cela dépend essentiellement du nombre d'enveloppes T collectées par notre huissier et des comptabilisations informatiques. Nous pouvons nous engager d'ores et déjà à vous communiquer les montants nets et précis ultérieurement. Ils seront de toute façon rendus publics dans le cadre de nos communications budgétaires, comme le veut le droit des finances publiques.

Pour la SAEM, je vous confirme également qu'aucun marché n'a été passé.

Pour Jean NOUVEL, je vous rassure également, nous respectons les termes de la commission d'appel d'offres du 7 juillet 2009 qui l'a désigné comme architecte-urbaniste coordonnateur du projet. Je rappelle que Monsieur SOLERE était alors membre du Conseil municipal et a voté en faveur de cette décision.

Ces sommes, quelles qu'elles soient, restent dérisoires compte tenu de l'importance de l'enjeu et je peux vous assurer qu'il n'y aura pas de « démesure » dans cette « vaste opération de propagande », comme vous le dites dans votre question avec le tact qui vous caractérise. D'ailleurs, l'ensemble des électeurs qui se sont déjà prononcés ou qui se prononceront apprécieront la façon dont vous les traitez.

Quoi qu'il en soit, j'estime véritablement que nous ne sommes pas à la hauteur du projet et de son envergure pour l'avenir de notre ville.

Enfin, Madame BAUCHE, je vais répondre à votre question sur la liste électorale et plus précisément sur, je vous cite, « l'exclusion du vote de nombreux nouveaux Boulonnais » notamment du Trapèze.

Comme cela vous a été présenté dans la délibération sur « les modalités techniques et juridiques de vote » adoptée par le Conseil municipal du mercredi 21 novembre dernier, tous les Boulonnais inscrits – vous l'avez rappelé – sur la liste électorale actuellement en vigueur ont pu voter par Internet et coupon T jusqu'à lundi dernier, et pourront le faire dans un bureau de vote dimanche prochain, entre 9 heures et 18 heures.

Cette liste a été arrêtée par une commission administrative le 5 juin dernier dans le cadre de la préparation des élections législatives, et comprend, comme de juste et conformément au code électoral, les personnes qui se sont inscrites avant le 31 décembre 2011. Depuis lors, seuls 83 logements ont été livrés sur le Trapèze depuis janvier 2012 ; leurs occupants ne pourront en effet pas participer à ce vote.

Depuis le début de l'opération d'aménagement du nouveau quartier Seguin-Rives de Seine, 2 000 logements ont été livrés (entre 2009 et 2012) et plus de 4 200 personnes de tous âges y vivent déjà. Parmi eux, des centaines de résidents âgés de plus de 18 ans ont déjà pu voter en 2012 et peuvent s'exprimer aujourd'hui sur l'avenir de l'île Seguin.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Après une année de fermeture, la piscine devrait rouvrir en début d'année 2012. Durant les travaux de réhabilitation, vous avez installé un bassin provisoire sur le solarium afin que les associations sportives puissent poursuivre leur activité. Aujourd'hui la question du devenir de cette installation, une fois la piscine en fonctionnement, est donc posée.

Mon interrogation est de savoir s'il ne serait pas opportun de se porter acquéreur de cet équipement que nous louons actuellement, dans la mesure où cette option nous permettrait d'augmenter significativement le nombre de lignes d'eau à tous nos publics : le bassin provisoire devenant dédié aux activités sportives, les bassins réhabilités étant destinés à l'ensemble de la population et aux scolaires.

Techniquement, tous les bassins peuvent être alimentés simultanément, moyennant la réalisation de travaux complémentaires dont le montant a été estimé par les services à hauteur de 150 000 euros. En outre, notre convention de délégation peut être modifiée pour intégrer ces évolutions de périmètre. Enfin, il convient d'intégrer le fait qu'une telle décision augmenterait notre

offre sportive dans un quartier en pleine explosion démographique.

Ma question sera la suivante, Monsieur le Maire : Acceptez-vous de mettre à l'étude une telle option, puis de nous en communiquer les résultats ?

Je vous remercie de votre réponse.

REPONSE DE MONSIEUR PASCAL LOUAP A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Mon cher collègue,

Dans le souci de maintenir les activités sportives tant des clubs que des scolaires pendant les travaux de réfection de la piscine, un bassin provisoire a été opportunément installé. Cette installation a remporté la pleine adhésion des utilisateurs, au point que vous posez aujourd'hui la question de son maintien.

Je souhaite rappeler que cet équipement a dès le départ été pensé comme provisoire pour des raisons d'opportunité et de coûts que je vais vous présenter :

Tout d'abord, l'ouverture de la piscine Molitor, annoncée par la Ville de Paris, fin 2013 nous offrira des opportunités pour y transférer les scolaires situés dans le secteur nord de Boulogne.

Par ailleurs, le bassin temporaire n'est actuellement pas autonome de la piscine. Les travaux que vous citez visent uniquement à en assurer l'autonomie technique. Entre l'acquisition et les nombreux travaux complémentaires pour le rendre pérenne et autonome, le coût serait au minimum de 2,5 millions d'euros.

Les coûts de fonctionnement et d'entretiens sont également à prendre en compte dans notre analyse, car ils incomberaient au délégataire et donc in fine à la collectivité. Cela impliquerait la renégociation de l'ensemble des clauses financières de la DSP.

Enfin, je vous rappelle que le PLU actuellement en vigueur sur cette parcelle ne permet pas le maintien en l'état du bassin. En effet, le permis de construire actuel a été accordé de façon précaire en dérogation avec ce dernier.

Pour conclure, je souhaite rappeler que la piscine de Boulogne-Billancourt ne répond pas aux seules exigences des sportifs. C'est également un équipement familial, doté d'un solarium utilisé dès les beaux jours en semaine comme les week-ends. Le maintien du bassin provisoire se ferait au détriment de ce solarium, or je ne pense pas opportun d'en priver les familles.

Pour toutes ces raisons, mon cher collègue, ce bassin provisoire sera démonté dès la fin des travaux, comme ceci a toujours été envisagé.

M. BAGUET

Nous espérons une ouverture au 1er mars 2013. Monsieur FUSINA, vous avez parlé de 2012, mais il s'agit bien de 2013.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE.

Monsieur le Maire,

Nous le savons tous, la situation économique générale reste tendue.

Au cours des nombreux échanges avec les habitants dans le cadre du vote des Boulonnais pour l'avenir de l'île Seguin, nous avons perçu chez certains une inquiétude sur la situation générale mais aussi sur celle de Boulogne-Billancourt, notamment en matière de vacance de bureaux.

Pourtant, notre ville va bien et même très bien puisque nous continuons d'attirer des emplois.

Aussi, Monsieur le Maire, pourriez-vous nous faire un point général sur ce sujet afin que nous puissions définitivement rassurer les Boulonnais.

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR JEHAN COQUEBERT DE NEUVILLE A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE

Cher Collègue,

Je vous remercie de votre question qui va me permettre de faire le point sur la situation car, dans ce domaine aussi, Boulogne-Billancourt est à la pointe de l'attractivité. La situation de l'immobilier de bureaux en Ile-de-France est finalement assez simple.

Trois éléments pour résumer la situation :

- A Paris, près de 80 % du parc tertiaire immobilier est obsolète pour des raisons de sécurité, de normes handicap ou encore de consommation d'énergie ;
- A La Défense, le parc immobilier vieillissant n'attire plus les grands utilisateurs. Vous avez pu observer la réfection des grandes tours comme celle de l'UAP, devenue la tour AXA. Il en a été de même pour la Tour Neptune, devenue la Tour Allianz. Ce sont des travaux très lourds de réhabilitation qui ont été réalisés ;
- 71 % des transactions enregistrées cette année en Ile-de-France concernent des immeubles de bureaux de grand standing, neufs ou restructurés.

Les entreprises ne souhaitent effectivement pas, aujourd'hui, installer leurs bureaux dans des immeubles qui ne sont pas aux normes modernes, dont les bâtiments sont de véritables « passoires » thermiques qui ne répondent plus à leurs exigences.

Boulogne-Billancourt bénéficie d'un fort taux de renouvellement de son parc immobilier de bureaux, comme c'est le cas sur le Trapèze. C'est vital pour préserver le tissu économique et les emplois sur la ville.

Cette question du renouvellement de l'immobilier de bureaux est un enjeu stratégique qui se renforcera dans les mois et années à venir. Et il faut aller vite car les entreprises de la capitale se tournent déjà vers une alternative immobilière de qualité en petite couronne.

Alors que le rythme des livraisons tertiaires se ralentit en Ile-

de-France, ce qui a pour conséquence de générer une raréfaction de l'offre tertiaire de qualité, les conseils immobiliers mettent en avant le dynamisme de la construction des bureaux à Boulogne-Billancourt. A cet effet, nous avons régulièrement, avec les services économiques, organisé des rencontres régulières avec les vendeurs d'espaces, qu'il s'agit de BNP Real Estate, CB Richard Ellis, Jones Lang LaSalle, qui nous courtisent beaucoup, car ils savent que notre territoire est un territoire d'exception. J'ajoute que nous avons une visibilité centralisée de l'immobilier disponible à Seine Ouest Entreprises et Emplois.

Notre ville reste pour les entreprises un marché porteur et ce, malgré un contexte économique global difficile : non seulement le nombre de transactions n'a pas baissé mais le volume de mètres carrés écoulé enregistre une hausse significative de 39 % par rapport à l'an dernier.

Ainsi, le taux de vacance des m² de bureaux à Boulogne-Billancourt est passé de 11,4 % fin 2011 à 8,8 % en juillet 2012. En 2012, nous avons enregistré, sur l'ensemble de la ville, 131 transactions totalisant une demande placée de 81 200 mètres carrés.

Parmi ces transactions, 13 sont supérieures à 1 000 mètres carrés (5 de plus qu'en 2011) dont 2 supérieures à 10 000 mètres carrés (Canal+ et Sodexho). 7 des 10 plus grosses transactions de l'année sur GPSO ont été signées sur Boulogne-Billancourt : Canal +, Sodexho, Reed-Midem, HP France, BelnSport, Medtronic, Les Nouveaux Constructeurs. Sur ces 10 transactions, 9 ont été réalisées sur des immeubles neufs ou restructurés ("Horizons", "Arcs de Seine", "Ileo", "51 rue de Paris", La Factory"). 55 000 mètres carrés de bureaux neufs ou restructurés ont été écoulés sur la seule année 2012.

Enfin, je pourrais également évoquer les droits de mutation. Avant 2008, nous percevions en moyenne moins de 10 millions d'euros alors que, ces trois dernières années, nous atteignons des chiffres très élevés : 16,4 millions d'euros en 2010, 13,77 millions d'euros en 2011 et près de 14 millions d'euros pour 2012. J'ajoute que la perspective d'avoir une irrigation en fibre optique par le biais de la DSP du Conseil général, qui nous fera passer du haut débit au très haut débit, renforce les perspectives d'attractivité.

Boulogne-Billancourt affiche donc une attractivité et une tendance vertueuse par rapport à la moyenne, la FNAIM déplorant une baisse au niveau national : au deuxième trimestre 2012, la tendance était en effet, sur un an (pour les ventes d'appartements anciens), de - 22% sur Paris, de - 18% sur la petite couronne et même de - 14% dans les Hauts de Seine. Je pourrais continuer encore à égrener des chiffres qui montrent l'extraordinaire dynamisme et l'attractivité de Boulogne-Billancourt, qui poursuit sa marche en avant sans relâche.

C'est un fait, malgré le contexte économique que nous connaissons, notre ville a su prendre le virage de la modernité tout en préservant sa qualité de vie et en développant les infrastructures s'y rapportant. Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN

Monsieur le Maire,

Notre Président de la République François Hollande a lancé jeudi 8 novembre « la bataille contre le chômage » avec le dispositif des emplois d'avenir. Chaque année, 150 000 jeunes sortent sans diplôme du système scolaire et 500 000 jeunes au total sont aujourd'hui sans qualification.

Le chômage frappe d'abord les moins diplômés, 46 % des jeunes de niveau BEPC ou équivalent sont aujourd'hui sans emploi, 40 % des jeunes non qualifiés sont encore au chômage trois ans après leur sortie du système scolaire.

Le gouvernement a fixé l'objectif de 100 000 emplois d'avenir en 2013 et 50 000 en 2014. Le coût total du dispositif est estimé à 2,3 milliards d'euros. L'Etat subventionnera ces contrats de travail à 75 % du SMIC, pour des contrats à plein temps avec le SMIC pour rémunération minimale.

Ce dispositif, comme vous le savez, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans vivant dans des zones marquées fortement par le chômage. Il se traduit par un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée d'un minimum de 12 mois et d'un maximum de 36 mois, incluant des formations indispensables à une insertion professionnelle efficace.

Les jeunes sans qualification ou peu qualifiés, âgés de 16 à 25 ans, pourront ainsi s'investir dans les domaines du développement durable, de l'économie d'énergie, de l'aide à la personne, de l'animation sociale, culturelle et sportive en travaillant dans le secteur non lucratif, dans les associations, les organismes à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire ou enfin, dans les collectivités territoriales.

Pourriez-vous nous informer sur les dispositions et sur les décisions que vous comptez prendre pour assurer le succès de ce dispositif au bénéfice de la jeunesse bouloonnaise, à la fois en direction de l'ensemble des partenaires pouvant entrer dans ce dispositif mais aussi bien évidemment dans les services de la Mairie ? Vous me corrigerez par ailleurs si je me trompe, mais j'ai l'impression que la Mission locale ne s'est pas réunie depuis longtemps. Je n'ai plus de date en tête.

M. BAGUET

Elle n'existe plus, Madame SHAN depuis trois ans et demi. Elle a été remplacée par Seine Ouest Entreprises et Emplois. Merci, Madame GODIN va vous répondre.

REPONSE DE MARIE-LAURE GODIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN

Ma chère collègue,

La ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée en faveur des jeunes demandeurs d'emploi bien avant le 6 mai dernier, avec 147 apprentis recrutés depuis septembre 1996, dont 58 entre

mars 2008 et ce jour, soit près de 40 % des contrats signés. Sous cette mandature, les contrats d'apprentissage sont essentiellement concentrés sur deux directions : la famille et l'éducation, qui représentent 64 % des recrutements.

Nous comptons également 10 contrats uniques d'insertion ou d'accompagnement dans l'emploi recrutés par la Ville depuis mars 2008. Nous avons également réalisé un total, au 31 août 2012, de 15 895 heures d'insertion dans le cadre de l'ANRU.

Pour ce qui relève directement des emplois d'avenir, notre Maire a saisi le Préfet des Hauts-de-Seine, Monsieur Pierre-André PEYVEL, dès le 28 septembre dernier, afin d'élargir le dispositif à notre commune et ainsi offrir une chance à des jeunes Boulonnais.

En effet, il nous a paru essentiel de compléter nos actions en matière de réussite éducative en permettant à plusieurs jeunes Boulonnais en décrochage scolaire de se réconcilier avec les valeurs du travail et de bénéficier d'une réelle formation.

Le Cabinet de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET a d'ailleurs, début décembre dernier, rencontré le sous-préfet Pierre LODDE, afin d'obtenir certaines précisions. A l'issue nous avons eu la confirmation que ces emplois étaient accessibles aux jeunes domiciliés sur le périmètre de notre ville, âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et sans diplômes ou titulaire d'un CAP / BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois. Les contrats peuvent être conclus pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois, à temps complet (35 heures hebdomadaires) ou non-complet (20 heures). Enfin, la Préfecture nous a confirmé il y a quelques jours qu'elle avait reçu de la Région (qui porte le volet formation), les secteurs d'activité sur lesquels ces emplois d'avenir pouvaient être recrutés.

Le service des Ressources Humaines va donc recenser les besoins qui correspondent à l'ensemble de ces paramètres, afin de définir le nombre d'emplois d'avenir que nous pourrions accueillir, sachant qu'il est pour nous essentiel durant toute la période du contrat d'assurer une véritable formation, seule garantie d'un accès à l'emploi dans le futur.

Enfin et plus largement, un véritable travail a déjà été effectué par les services de Seine Ouest Entreprises et Emplois en étroite collaboration avec la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), et un plan d'action est d'ores et déjà arrêté pour un objectif de 197 « emplois d'avenir » sur l'ensemble des 7 villes de notre territoire Grand Paris Seine Ouest.

Plusieurs réunions d'information à l'attention des associations et des rencontres thématiques, dans le cadre des clubs des entreprises, vont démarrer dès que le Conseil Régional sera en mesure de nous confirmer les modalités de la prise en charge du module formation ; pour les collectivités locales nous savons d'ores et déjà pouvoir bénéficier des services du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

J'espère sincèrement que vous êtes convaincue de toute l'attention portée pour aider et accompagner nos jeunes à accéder à une situation professionnelle et ce quel que soit leur niveau d'étude. Nous nous appliquons avec l'apprentissage, le service civique, les CUI (Contrat Unique d'Insertion) ou bientôt les emplois d'avenir, à accompagner chaque candidat de façon individuelle et personnalisée, afin qu'il puisse à l'issue se prévaloir d'une réelle formation professionnelle, le seul objectif pour nous étant de permettre à nos jeunes un accès à un emploi pérenne et adapté à chaque situation.

Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, madame GODIN.

COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE GPSO

M. BAGUET

Le premier point à l'ordre du jour est une communication autour du rapport d'activité 2011 de GPSO, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Vous savez que les Communautés d'agglomération sont tenues de rédiger un rapport d'activité et de le transmettre à chacun des membres des Conseils municipaux qui constituent la Communauté d'agglomération. Nous vous avons transmis le document. Il s'agit simplement d'une information. Avez-vous des commentaires à formuler ?

Vous verrez, dans ce document que je vous invite à lire attentivement, les nombreuses actions qui ont été engagées par la Communauté d'agglomération qui portent à la fois sur des projets d'espace public, sur des projets de logements. Je voudrais notamment attirer votre attention sur l'opération Habitat qualité, qui est extrêmement bien ressentie par les bénéficiaires. Nous avons eu 39 immeubles boulonnais sur 46 adresses suivies en 2012 qui ont bénéficié de cette aide. Elle permettra de restaurer et de réhabiliter des immeubles dans lesquels les copropriétaires n'ont pas les moyens d'investir, notamment dans les parties communes. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ? Il n'y en a pas.

O. Modification de la composition des commissions permanentes

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous passons à la délibération numéro O. Je vous propose de valider les répartitions dans les commissions permanentes de notre Assemblée, à savoir la Commission de l'urbanisme et des travaux, la Commission des affaires générales et sociales et la Commission des finances. Je vous propose tout simplement que Madame RASSAM prenne la place de Monsieur SOLERE à la Commission des finances. Nous respectons de fait la représentativité proportionnelle de chaque groupe. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non, personne n'est demandeur d'un vote à bulletin secret. Nous allons donc voter à main levée.

La délibération n°0 est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du projet de contrat de développement territorial

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Vous savez qu'il s'agit d'un dossier important pour notre Communauté d'agglomération. Dans le cadre de la loi sur le Grand Paris, il est offert la possibilité à certains territoires d'approuver des contrat de développement territorial à conclure avec la Préfecture de Région.

Honnêtement, nous avons engagé ce processus assez tard, mais il faut tout de même souligner que GPSO est aujourd'hui la communauté la plus avancée sur le chemin vers un contrat de développement territorial, puisqu'après l'accord-cadre signé le 21 mars 2012 par le Préfet de Région et les sept maires, lors d'une séance à Issy-les-Moulineaux, nous avons organisé une deuxième séance de travail courant octobre à Sèvres. Le Préfet de Région est venu ensuite présenter en personne le projet aux conseillers communautaires au cours d'une séance exceptionnelle du mercredi 21 novembre.

Ce projet de contrat de développement territorial a été approuvé sans la moindre voix contre. Il autorise dorénavant le Préfet à lancer une enquête publique pour la ratification définitive du contrat de développement territorial. Cette enquête publique doit être lancée avant février 2013. Dans l'intervalle, chacune des collectivités doit se prononcer. Après le Conseil communautaire, c'est donc au tour des sept villes de l'agglomération d'émettre un avis (ce soir à Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt). Sèvres a déjà approuvé me semble-t-il ce projet de contrat de développement territorial et je vous invite, mes chers collègues, à en faire de même.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai voté en faveur de l'adoption du contrat de développement territorial à l'occasion de la séance du Conseil d'agglomération. Je l'ai fait parce que cette formule de contrat de développement territorial constitue, pour l'ensemble des structures de collectivités locales, une novation apportée par la loi de 2010 sur le Grand Paris. Ayant été le rapporteur de cette loi, je tiens beaucoup à ce nouveau système contractuel.

J'ai tout de même émis trois observations, que je tiens à répé-

ter ce soir. S'agissant du contrat de développement, nous allons rencontrer un problème au moment de l'adhésion des deux nouvelles communes qui vont nous rejoindre. Pour Marnes-la-Coquette, cela ne pose pas de problème véritable, mais il n'en va pas de même pour Vélizy-Villacoublay, qui est d'une taille plus grande. La question est donc : allons-nous réviser ou modifier le contrat ou en rédiger un nouveau ?

Cette question est relativement importante, car l'adhésion à ce contrat territorial entraîne un certain nombre d'obligations, qui font l'objet de mon deuxième point. Outre la question de la construction des trois gares, le logement est la question centrale de ce projet. A l'heure actuelle, dans le périmètre de GPSO, nous construisons entre 1 200 et 1 300 logements par an. L'engagement que nous avons pris dans le cadre de ce contrat consiste à porter ce chiffre à 2 000. Il est clair que, dans une ville déjà très dense comme la nôtre, avec très peu de terrains vides, le fait de porter le nombre de constructions de 1 300 à 2 000 va poser un certain nombre de problèmes.

Il faudra donc très sérieusement étudier toutes les opportunités de construction. Je ne suis pas certain que nous pourrions éviter la construction de logements sur l'île Seguin, celle-ci se trouvant dans la zone des 400 mètres autour de la gare qui doit voir le jour. Il est clair que, dans cette zone de 400 mètres, l'Etat exigera, comme c'est prévu par les textes législatifs et réglementaires la construction de logements.

Enfin, ma troisième observation : ainsi que vous avez pu le constater dans la presse des derniers jours, on remet en question à l'heure actuelle le financement et le tracé du système du Grand Paris Express. Demain, le Comité stratégique, auquel vous m'avez délégué, se réunira pour dresser le bilan des groupes de travail. La question du financement et des modifications proposées par un rapporteur extérieur seront bien entendu au cœur du débat.

Je rappelle que, dans le contrat que GPSO a adopté et que nous allons voter tout à l'heure, il est question de construire trois gares, l'une à Boulogne-Billancourt à proximité de l'île Seguin et les deux autres à Issy-les-Moulineaux. Or le gouvernement remet en cause le montant total de l'opération, le calendrier de réalisation (mise en service du premier tronçon, qui est le nôtre, en 2020 au lieu de 2018 dans le projet initial). La liaison Pont de Sèvres-Défense est renvoyée pour sa part à 2030, perspective assez curieuse d'amélioration des transports dans l'ouest parisien. Tout se passe à l'est et rien à l'ouest.

Dans ce contexte, il est important que notre contrat territorial, qui sera le premier, soit suivi d'effet. Il nous faudra nous battre pour obtenir la réalisation de ces équipements. C'est dans cet esprit que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt apporte son soutien à ce projet de contrat de développement territorial.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, ma question reprend quelque peu celle de Monsieur FOURCADE. Ainsi que vous l'avez signalé en début de séance, GPSO est amené à s'accroître et à accueillir de nouvelles villes en son sein. Nous nous en félicitons bien sûr. Reste maintenant à savoir comment ces villes vont s'inscrire dans ce CDT et quelle part elles y prendront. Je pense notamment à Vélizy et plus particulièrement à la question des transports, essentielle pour notre Communauté d'agglomération. Merci.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Madame SHAN, Madame MONTIES et Madame BAUCHE.

Mme SHAN

Merci, Monsieur le Maire. Le document que vous nous avez transmis contenait beaucoup d'éléments, le rapport faisant à lui seul 700 pages. Même si les projets qui sont présentés sont dans leur majorité intéressants, il serait intéressant de ne pas transformer ce dossier en catalogue plus que « le bijou » dont parlait Madame BRUNEAU. Ce CDT devra être compatible avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, tel qu'il a été arrêté le 25 octobre dernier, dès que celui-ci entrera en vigueur au travers d'un décret validé par le Conseil d'Etat.

J'aurais voulu émettre deux remarques, l'une sur les projets et la seconde sur le financement. Au titre des projets, je me concentrerai sur deux axes, à savoir la question du logement et celle de la tertiarisation de l'emploi. GPSO est reconnu comme l'un des principaux pôles d'emplois franciliens, mais la Communauté d'agglomération devrait affirmer une plus grande ambition en matière de logement social et d'équilibre habitat-emploi, en cohérence avec les objectifs d'aménagement du territoire francilien.

L'objectif de 2 000 logements par an permet d'améliorer l'équilibre entre habitats et emplois dans notre secteur. Il implique de prendre en compte plus largement la diversité de l'offre sociale et intermédiaire pour faciliter les parcours résidentiels. Il serait bon de mentionner dans ce document ce que GPSO compte faire en matière de logement destiné à des populations spécifiques au titre de la mixité sociale et générationnelle (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, hébergement d'urgence...). Cela signifie la majoration de la part de logements sociaux à construire d'ici 2027. J'en ai fini concernant les logements.

Concernant la tertiarisation, elle ne doit pas se faire au niveau de l'agglomération au détriment d'une certaine diversité économique. Il faudrait établir un objectif de développement équilibré en faveur des populations et entreprises locales, plus particulièrement PME et TPE. A ce titre, le CDT peut préciser les orientations permettant une plus grande diversification en termes d'emplois pour que le secteur de l'artisanat et des PME-TPE ne soit pas fragilisé par la hausse des prix de l'immobilier. Par exemple, quelle stratégie immobilière GPSO peut-elle mettre en œuvre pour permettre la mixité des locaux à vocation économique, notamment autour des trois gares prévues.

A ces aspects, on peut ajouter la nécessité d'articuler tous ces projets d'aménagement avec un plan local de déplacements permettant tout de même une vie moins dépendante de l'automobile sur notre territoire déjà très engorgé.

Concernant le financement, 43 actions nous concernent, avec une proportion importante d'actions en cours. Le coût de toutes ces opérations n'est pourtant pas évalué. Sept dépendent de financements régionaux. Pour trois d'entre elles, des crédits ont déjà été affectés en 2012. Pour 25 d'entre elles, les partenaires institutionnels ne sont pas précisés, pas plus que les éléments financiers. Enfin, pour 11, les partenaires privés financeurs potentiels ne sont pas précisés. L'ambition affichée par ce CDT est positive pour notre territoire, mais GPSO ne pourra agir seul. Plusieurs actions devront vraisemblablement être remises à plat dans le cadre d'un partenariat global. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Madame SHAN. Madame MONTIES.

Mme MONTIES

Les grandes agglomérations, les maires et les préfets de région et de département sont tous en recherche de nouveaux équilibres entre le pouvoir central et les collectivités, avec pour perspective, à terme, le besoin évident de créer de nouvelles étapes à la réforme de la décentralisation.

La réalisation du contrat de développement territorial et la précision de ses grandes orientations permettent donc dès aujourd'hui d'endosser clairement des valeurs de confiance partagée dans l'évolution des territoires, de capacités affirmées dans la gestion des projets urbains, et de stratégies économiques locales plus efficaces encore et de revalorisation sans doute des politiques publiques, tant nationales que territoriales.

Fort heureusement, les fruits d'une volonté politique forte de participer et de se positionner au cœur du Grand Paris, des pôles économiques et d'innovation majeure, de contribuer à l'augmentation du poumon vert et bleu de la région et du département et de se projeter ainsi vers l'avenir, même s'il est un peu complexe et très incertain, représentent pour l'agglomération du Grand Paris Seine Ouest sa véritable participation et contribution assumée à la compétitivité francilienne et à sa haute qualité environnementale.

Très clairement, l'Etat, l'agglomération et ses sept villes font le choix de prendre en charge cette évolution et d'en garantir, même si les délais sont peut-être à revoir, les investissements, les innovations et les expérimentations dans une certaine efficacité de l'action publique à mener. In fine, le renforcement de la transparence et de l'action territoriale à l'égard des publics tout comme à l'égard de l'Etat permet sans doute d'accroître la fiabilité de nos projets et la participation de chacun aux différentes modalités de prise de décision, d'application et de suivi de ces décisions, dans le cadre systématique d'objectifs et de moyens pluriannuels, menant aux résultats escomptés de nos projets.

N'oublions pas que, dans une société ouverte et mondialisée, l'Etat providence tend à reculer quelque peu devant ses charges financières et sociales. La vision territoriale, économique et l'équité sociétale deviennent les principaux régulateurs du vivre ensemble et de ses nombreux enjeux. Pourtant, c'est bien ensemble aussi que nous devons apaiser la défiance de certains et envisager sereinement, mais efficacement cette nouvelle donne en s'appropriant toutes les grandes lignes et les différents leviers susceptibles de consolider notre valorisation des territoires et la rénovation de la qualité des liens de notre société.

Soyons donc fiers, Monsieur le Maire, de pouvoir lui offrir cette possibilité dans son épanouissement territorial et cette vision d'avenir. C'est pourquoi je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, œuvrent en ce sens. Je voterai bien volontiers en faveur de ce CDT qui peut permettre d'aller de l'avant et de réaliser enfin des actions publiques concertées dans un cadre général et une harmonisation intelligente de notre territoire.

M. BAGUET

Merci, Madame MONTIES. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je n'ai pas suivi les cours des écoles d'administration. Je vais vous faire part d'un message un peu simpliste peut-être. Je comprends que nous ayons envie de pré-dessiner ces morceaux de Grand Paris et de les organiser. Cependant, je ne vois pas bien comment s'articule ce CDT avec le reste du projet du Grand Paris. Je suis étonnée qu'on laisse à l'initiative des conseils municipaux, les communes s'organiser autour de pôles de taille très différente, comparons par exemple la taille de GPSO à celle de la communauté d'agglomération voisine.

Je note néanmoins des volontés intéressantes, que personne ne saurait contester, parmi lesquelles la contribution du territoire à la compétitivité francilienne, qui s'appuie également sur sa vocation de poumon vert de la petite couronne. J'invite chacun au moment de débattre de nouvelles constructions à vérifier ce qu'est un « poumon vert ».

Je note aussi au chapitre « la ville numérique, la ville durable et la ville créative », que tous les équipements culturels concentrés sur l'île Seguin serviront à tout le monde. Dès lors, je me demande bien pourquoi les Boulonnais devraient prendre en charge seuls cette mission, au détriment de leur vie quotidienne. Je note aussi d'autres intentions comme préserver, valoriser le patrimoine naturel, ce qui nous ramène sur la question du " poumon vert ". Tout ceci est plein de bonnes intentions, mais je ne vois pas clairement où ce document veut en venir. J'ai un peu l'impression que l'on parle une langue de bois. L'intention étant généreuse, je voterai cette délibération, mais tout ceci demande un travail incroyable en aval. Il ne s'agit en effet que d'une déclaration d'intention d'un flou incroyable.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non. A part la vôtre, Madame BAUCHE, toutes les interventions me semblent très positives. Toutefois, si Jean-Pierre FOURCADE le veut bien, je lui demanderai de vous expliquer, puisqu'il a été rapporteur de la loi du 3 juin 2010 qui a donné lieu à de longs débats à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je peux vous assurer que cette loi du Grand Paris a généré un vrai enthousiasme, car elle représentait l'occasion de se projeter dans l'avenir et de se positionner par rapport aux grandes métropoles européennes. Si gouverner, c'est prévoir, cette loi est extrêmement porteuse d'avenir. Le projet de métro Grand Paris Express permettra à toute la région capitale d'envisager l'avenir avec plus de sérénité qu'aujourd'hui. Il s'agit donc d'un point plutôt positif.

Ainsi que cela a été souligné par les uns et par les autres, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une déclaration d'intentions, mais bien d'une volonté affirmée de travailler ensemble. C'est plutôt positif lorsque l'on considère le millefeuille administratif français, les difficultés que nous rencontrons à notre niveau lorsque nous devons travailler avec des institutions. Par exemple, le contrat de pôle d'aménagement du Pont de Saint-Cloud, côté Saint-Cloud et côté Boulogne implique sept ou huit partenaires, dont la Région, le Département, GPSO, la RATP, la Caisse des dépôts, etc. Il en va de même sur les grands projets, comme le projet ANRU du Pont de Sèvres, qui rassemble huit partenaires signataires.

Affirmer publiquement notre engagement et notre volonté de travailler tous ensemble sur ces 43 projets était important. Certes, comme l'a dit Michèle MONTIES, ce sont de beaux projets déclinés sous forme d'objectifs. Il faut bien se fixer des objectifs et c'est ce qui est intéressant dans le cadre de cette démarche. Je crois que l'on ne peut que se féliciter d'être les premiers à nous engager dans cette voie qui sera très constructive pour l'avenir de notre territoire.

Je voudrais maintenant revenir sur les différentes questions posées par Messieurs FOURCADE et TISSEYRE. Qu'advient-il du contrat dans le cas d'un élargissement de GPSO à Vélizy et Marnes-la-Coquette. Le Préfet de région a lui-même répondu à cette question le 21 novembre dernier dans cette enceinte. Il a expliqué que cela donnerait lieu à un avenant. Nous adapterons alors notre CDT. Le Préfet a proposé que ses services travaillent en amont de cette intégration. Nous allons lancer l'enquête publique aujourd'hui, mais il faut savoir que nous avons déjà noué une étroite concertation avec les villes de Vélizy-Villacoublay et Marnes-la-Coquette. Les maires participent d'ores et déjà à nos réunions de bureaux et nous avons des échanges réguliers avec les élus de ces deux communes. Nous ne rencontrerons donc pas de problème particulier, Monsieur TISSEYRE pour intégrer ces deux communes et adapter notre CDT.

En ce qui concerne la question du logement – je parle sous le contrôle de Claude GALLANT – notre PLH de GPSO prévoit 1 400 logements par an. C'est bien cela ?

M. GALLAND

Oui, exactement. Il faut en fait considérer la réalité des projets existants. Un inventaire extrêmement précis a été dressé au niveau de chacune des communes. La totalisation des possibilités nous permet d'afficher un total de 2 000 logements. Cela implique, par rapport à la situation actuelle, une progression de la production au cours des années à venir. La moyenne de 2 000 logements ne sera pas atteinte dès la première année. Nous allons assister à une montée en puissance fondée sur des réalités.

M. BAGUET

Je vous précise que nous soumettrons au vote de notre Conseil communautaire lors de sa prochaine séance, le 20 décembre, les orientations du PLH. Nous ne rencontrerons pas de problèmes techniques, jusqu'en 2016. Nous sommes capables d'assumer la montée en puissance jusqu'à cette date. Au-delà, la situation est plus incertaine. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré dans le document, en accord avec le Préfet de région, que nous allions tendre vers cet objectif de 2 000 logements. Pour l'heure, avec les constructions sur le Trapèze et sur Issy-les-Moulineaux, avec l'opération du Fort, nous respectons parfaitement les objectifs.

Sur le plan financier, comme je l'ai dit tout à l'heure, Madame SHAN, il est vrai que tous les projets ne sont pas encore bouclés à cette date. Nous ferons appel à des partenaires publics ou privés. Certains des projets sont déjà financés ou en cours de financement. Pour d'autres, il nous reste à trouver les financements. Pour d'autres encore, à plus long terme, nous devons mener une réflexion. Cependant, comme vous l'avez fort bien dit, de même que Madame MONTIES, ce CDT n'est pas fait pour travailler seul. Au contraire. Vous dites que GPSO ne doit pas être seul et c'est bien le but de ce document pour atteindre ces objectifs.

La question de la mixité autour des gares a déjà été évoquée. Le dernier point que je voulais soulever a trait au financement du Grand Paris Express. La situation a évolué depuis le 21 novembre. A l'époque, le Préfet de région, Monsieur CANEPA, avait affirmé ici qu'il n'y aurait aucun problème et que le milliard d'euros que l'on cherchait partout ne manquerait pas au démarrage du Grand Paris Express. Même s'il s'agit d'une question difficile, je note une volonté très partagée par tous les maires de l'Ouest comme de l'Est parisien, des maires de tout bord politique, de faire aboutir ce projet.

A partir de là, je suis confiant dans l'avenir et le Comité stratégique qui se réunira demain et au sein duquel Jean-Pierre FOURCADE représente la Ville sera très important. Je veux croire que vous parviendrez à rassembler l'unanimité pour faire évoluer ce projet, malgré le rapport de Monsieur AUZANNET, que nous n'allons pas commenter ici. Je me contenterai de rappeler que Monsieur AUZANNET a été missionné par le Ministre de manière un peu précipitée. Il n'a eu que peu de temps pour conclure son rapport sur un dossier qui est entre les mains depuis de longs mois de la Société du Grand Paris et de son Président du Directoire, le Préfet GUYOT. Je ne voudrais pas remettre en cause le travail de Monsieur AUZANNET, mais dès lors que des grands

spécialistes réfléchissent depuis deux ans sur un sujet, il me paraît difficile en trois semaines ou en un mois de tirer seul des conclusions, même si l'on est très efficace. Ce rapport sera peut-être pertinent, mais n'aura certainement pas la richesse du travail collectif de grands spécialistes, de nombreux élus et des instances telles que Paris Métropole. Disons les choses en ces termes pour ne vexer personne.

Je mets donc aux voix l'approbation du projet de contrat de développement territorial.

La délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité.

2. Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2013

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Vous savez que Boulogne-Billancourt a lancé depuis octobre 2003 un programme de billets de trésorerie. Peu de communes en France se financent de cette manière. Ce programme concerne plutôt la couverture des dépenses récurrentes sans passer par des lignes de trésorerie ponctuelles. Ces billets de trésorerie sont émis sur la base des notations attribuées à la Ville. Je rappelle que Standard and Poor's a décerné à la Ville la note A-1+, la note la plus élevée dans l'échelle de notation de l'agence. Ceci nous a permis d'émettre à nouveau en 2012 des billets de trésorerie dans des conditions très favorables. Je remercie notamment Monsieur MATYSEN et tous les agents du service des finances, car nous avons économisé avec ce procédé 116 000 euros, par rapport aux lignes de trésorerie usuelles. Je vous propose donc de proroger les autorisations et de reconduire le même montant, à savoir 125 millions d'euros.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a demandé en commission si la mauvaise situation du groupe Dexia pouvait avoir de mauvaises répercussions sur la Ville. En effet, si Dexia fait partie des banques avec lesquelles la Ville pourrait émettre des billets de trésorerie, il s'avère que rien n'a jamais été signé entre les deux parties, car finalement, il ne s'agit pas vraiment du cœur de métier de Dexia. Par ailleurs, si la Ville a contracté un emprunt bancaire auprès de Dexia et que cette dernière fait faillite, cela sera sans conséquence pour la Ville. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné que cette gestion s'inscrivait dans la continuité de l'ancienne équipe municipale. La Commission des finances a félicité la direction des affaires financières pour le travail accompli et a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE. Y a-t-il des questions sur les billets de trésorerie ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Je suis heureux de voir que vous pouvez chiffrer les gains générés par les billets de trésorerie. A Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE, qui parlait de l'attractivité de la Ville, je dirais que nous sommes à égalité avec Paris et Lyon et je m'en félicite, puisque je suis à l'origine de ce dispositif. Nous voterons cette délibération.

M. BAGUET

Je voudrais apporter une simple précision concernant Dexia. Non seulement une faillite éventuelle de Dexia ne serait pas préjudiciable à la Ville, mais elle effacerait en réalité tous nos emprunts. Nous ne souhaitons cependant pas pour autant la faillite de Dexia. A l'heure actuelle, environ 27 % de l'encours de dette de la Ville est lié à Dexia, essentiellement à taux fixe.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2011 – Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services publics Locaux pour l'année 2012

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Je dois vous présenter une communication sur les rapports annuels des délégataires de service public. Nous avons signé dix DSP (délégations de service public) :

1 DSP concernant le sport

3 DSP concernant les familles (crèches)

2 DSP concernant la culture (TOP et Cinéma Landowski)

4 DSP à caractère technique (restaurant administratif, mise en fourrière, réseau de chaleur et de froid sur la ZAC Seguin Rives de Seine et les marchés d'approvisionnement Pierre Grenier et route de la Reine).

L'intégralité des documents vous a été communiquée, de même que les travaux de la CCSPL. L'an prochain, vous vous verrez remettre une clé USB et vous n'aurez plus ces rapports papier. Je suis prête à répondre à vos questions.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame EVEN.

Mme EVEN

Pourriez-vous nous expliquer l'écart que l'on constate au niveau du coût de revient horaire net entre la crèche du Manège enchanté et la crèche de la Ferme ? D'un côté, il atteint 1,76 euro de l'heure (1 095 euros par place d'agrément) et de l'autre 1,92 euro de l'heure (4 252 euros par place d'agrément).

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Madame BELLIARD pour répondre à cette question assez simple.

Mme BELLIARD

Les chiffres qui sont communiqués ne sont pas comparables. La crèche du Manège enchanté a rencontré des difficultés de fonctionnement. Le coût de revient horaire de cet établissement n'est donc pas comparable aux autres. Les difficultés ont été entièrement corrigées. L'an prochain, vous disposerez d'un tableau qui permettra de comparer les DSP en termes de tarifs généraux et de taux horaires.

En l'occurrence, les chiffres reflètent des difficultés momentanées et aujourd'hui résolues portant sur l'exercice 2011.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres questions ? En fait, tout dépend des investissements des délégataires. Il faudrait en fait additionner coût de fonctionnement et coût d'investissement pour obtenir des chiffres très comparables sur ce marché très concurrentiel. Tout à l'heure, Madame BOUEE présentera une délibération. Au début du mandat, sur ces délégations, nous avions une place en crèche dans le privé pour 9 000 à 10 000 euros. Aujourd'hui, les coûts tombent autour de 5 000 à 6 000 euros, du fait de la concurrence forte sur ce secteur.

4. Tarification des activités proposées à la population applicables à compter du 1er janvier 2013

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la tarification des activités proposées à la population. Nous passons une délibération similaire tous les ans à cette même période. Elle propose de fixer les tarifs pour l'année 2013 pour les activités proposées dans les domaines scolaire, périscolaire, extrascolaire, culturel, sportif ainsi que pour les prestations relatives à la famille et à l'enfance. Les augmentations 2013 décidées en 2012 sont modérées. Elles visent à améliorer le taux de couverture de certaines activités pour lesquelles nous avons toujours d'importants écarts entre les recettes facturées et les coûts complets. Cette politique de stabilisation du niveau des coûts restant à charge de la Ville permet de corriger les prix très bas constatés sur certaines activités.

Ainsi, certains tarifs sont gelés à leur niveau 2012, notamment les études surveillées, pour les tranches les plus basses, la gratuité étant réaffirmée pour les familles relevant des quotients A et B. La plupart des activités voient leur tarif progresser pour tenir compte de l'inflation qui ne reflète pas nécessairement les hausses que nous constatons par ailleurs sur les énergies et les denrées alimentaires.

Les hausses de tarifs ont été calculées de manière progressive des tranches basses vers les tranches les plus élevées. Pour les centres de loisirs sans hébergement, le taux de couverture

reste faible et l'étude montre que les tarifs proposés sont tout à fait raisonnables. Enfin, la solidarité envers les familles est maintenue, avec un tarif de solidarité pour la restauration scolaire, le maintien de la gratuité de l'étude dirigée pour les tranches A et B et le soutien aux familles en situation de naissance multiple pour les tarifs des crèches. Enfin, l'encouragement à l'accès à la culture pour tous est maintenu avec la gratuité pour les activités proposées dans les secteurs jeunesse des bibliothèques, un tarif réduit sur les prestations culturelles pour les personnes porteuses de handicap et le maintien de la gratuité d'accès pour la BNH (bibliothèque numérique pour les personnes handicapées).

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande des précisions sur l'augmentation des tarifs d'adhésion aux bibliothèques, sur la nouvelle disposition tarifaire pour les frais de reprographie et d'impression dans les bibliothèques et sur le dispositif Eteignez vos portables du Conseil général des Hauts-de-Seine. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

La Commission des finances s'est aussi interrogée sur le dispositif Eteignez vos portables et a appris qu'elle consistait en diverses manifestations culturelles financées par le Conseil général des Hauts-de-Seine. L'élue non inscrite a souligné que l'évolution des tarifs vise à augmenter le taux d'effort des familles les plus défavorisées, mais a par ailleurs demandé qu'il soit mis fin à la comparaison avec les autres villes de GPSO. La Commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part aux votes.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur GARDILLOU et Madame SHAN.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, je souhaiterais faire une petite observation concernant les coûts de cantine. Nous constatons une augmentation pour les familles avec deux enfants et gagnant entre 2 000 et 4 000 euros environ. Nous avons des augmentations qui vont jusqu'à 14 centimes. Je m'étonne que pour les familles qui gagnent plus de 7 183 euros, aucune augmentation n'ait été prévue, de même que pour les non-Bouloonnais. Nous voyons pourtant bien que dans la structure sociologique de notre ville, ce sont les familles de cette première tranche avec deux enfants en bas-âge, qui sont le plus consommatrices de prestations communales. Ce sont encore elles qui vont supporter cette augmentation. Ne serait-il pas plus judicieux de réduire l'augmentation pour cette tranche pour augmenter en contrepartie les tarifs de ceux qui gagnent le plus ou ne sont pas Bouloonnais ?

Mme SHAN

Ma question rejoint celle qui vient d'être exposée. En début de mandat, j'avais posé une question sur la progressivité des tarifs. Vous m'aviez promis une étude qui devait être réalisée par la Conférence de la famille ou le CESL. Au final, en 2012, nous poursuivons l'augmentation des tarifs sur une grille qui ne tient pas compte du taux d'effort.

Prenons simplement l'exemple de la restauration scolaire. Pour les tarifs J et hors commune, aucune augmentation n'est actée. La tranche I en revanche subit une augmentation de 2 %, quand la tranche D connaît une augmentation de 2,4 %. La tranche C, quant à elle, connaît une augmentation de 2,7 %. A ce niveau, nous nous situons dans un schéma de progressivité encore plus important. Moins les familles gagnent d'argent, plus l'augmentation est conséquente. Pour la tranche B, les tarifs augmentent de 2,5 %, alors que cette logique aurait voulu une augmentation de 2,9 %. Pour la tranche A, les tarifs augmentent de 1,85 %.

Au final, ce sont toujours les tranches médianes C, D et E qui sont celles pour qui tout coûte toujours plus cher. Je tiens toutefois à souligner que le taux d'inflation prévisionnel retenu par les pouvoirs publics dans le projet de loi de finance 2013 est de 1,75 %.

M. BAGUET

Merci, Madame SHAN. Je vais vous répondre. Comme toute personne faisant ses courses, il ne nous a pas échappé que les prix des denrées alimentaires augmentent de manière très significative. Cette augmentation s'est élevée à plus de 10 % l'an dernier et plus de 10 % encore cette année. Je rappelle que l'an dernier, nous n'avons pas revu à la hausse les tarifs de cantine. Nous sommes donc nettement en dessous de l'inflation. Cette année, l'augmentation ne dépasse pas 2,5 %, quelle que soit la tranche considérée.

Le prix des denrées alimentaires augmente de 20 % sur deux ans, alors que sur la même période, nous n'avons augmenté nos tarifs que de 2,5 %. J'estime que cette augmentation est tout à fait raisonnable. Il y a trois ans, nous avons procédé à une augmentation assez significative des tarifs de cantine et nous avons fait porter cet effort essentiellement sur les tranches élevées. Je rappelle que, pour la tranche A, l'augmentation de 2,5 % correspond à 2 centimes d'euro. Le prix du repas passe de 97 à 99 centimes. Nous restons donc sous le seuil de l'euro. Les autres tranches voient les tarifs augmenter de 4, 6, 9, 10, 12, 14 et 15 centimes. Pour la tranche I, on constate bien une augmentation de 12 centimes. Pour la tranche J et les personnes extérieures, nous avons augmenté les tarifs de 13 centimes, soit 2 %.

Il faut par ailleurs intégrer dans le prix du repas celui de l'encadrement. Là aussi, il faut faire des efforts. Les prix de revient sont alors très élevés, car il faut prendre en compte tout le personnel de surveillance des cantines, le personnel qui sert le repas dans les cantines ainsi que l'investissement dans le matériel de cantine. Il faut en effet changer les fours régulièrement, ce qui présente un coût important. Même si certains n'apprécient pas la

comparaison avec les communes voisines, il est toujours utile de procéder à de telles comparaisons. Quel est le niveau d'encadrement dans les cantines, Monsieur BAROLI ?

M. BAROLI

Il est l'un des meilleurs des Hauts-de-Seine, à savoir un encadrant pour 20 enfants en élémentaire et un encadrant pour 12 enfants en maternelle.

M. BAGUET

Nous avons donc un surveillant à la cantine pour 12 enfants en maternelle et un surveillant pour 20 enfants en élémentaire. A Nanterre, par exemple et au hasard, nous atteignons des taux d'encadrement de l'ordre de un surveillant pour 29 ou 33 enfants. Le taux est donc 50 % meilleur que celui d'une grande ville aussi riche que la nôtre, à savoir Nanterre. Nous avons essayé de répercuter ces éléments au maximum.

Je rappelle que notre effort consiste à rééquilibrer l'effort du contribuable par rapport à celui de l'utilisateur. Aujourd'hui, globalement ces activités représentent 18 à 19 millions d'euros de dépenses. La part utilisateurs représente environ 9 millions. Le contribuable prend donc à sa charge environ 10 millions d'euros. Nous essayons de maintenir la part du contribuable sous les 10 millions d'euros, ce qui explique pourquoi nous avons augmenté certains tarifs, notamment ceux des centres de loisirs, dont les prix demeurent nettement inférieurs au prix horaire d'une garde d'enfant lorsque les parents s'absentent pour aller au cinéma ou au théâtre. Je crois donc que nous avons réalisé notre travail dans les meilleures conditions possibles.

Quant à l'augmentation des tarifs des bibliothèques, je rappelle que l'adhésion est gratuite à Boulogne. Ne sont payants que les emprunts de DVD et de CD-Rom. A ce propos, a été posée une question en Commission des affaires générales et sociales. Le tarif passe de 32 à 33 euros pour l'année, soit un euro de hausse. Il me semble aussi qu'il s'agit d'une augmentation très raisonnable.

Une autre question portait sur les frais de reprographie et d'impression dans les bibliothèques. Nous avons créé un nouveau tarif sur les photocopies couleur, car il est indispensable de se moderniser. Nous étions à 0,10 euro pour les photocopies en noir et blanc. Nous proposons de 0,10 euro pour un format A4 noir et blanc à 0,40 euro pour le format A3 couleur. Cela me paraît aussi être très raisonnable. Nous n'allons pas faire de la concurrence avec nos commerces.

Autre question, le dispositif " Eteignez vos portables " est un dispositif très intéressant qui s'adresse notamment aux collégiens. Le message est de leur demander de couper leurs portables pour s'ouvrir à la culture. Je pense que l'on ne peut que partager cet objectif louable du Conseil général, qui a toujours de bonnes idées en la matière. Monsieur GARDILLOU, pardon.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, je voudrais émettre une remarque rapide. Nous ne contestons pas l'augmentation globale. Je n'irai pas ergoter avec Monsieur RICARD, qui a beaucoup plus de compétences que moi sur l'augmentation des prix des denrées. Ce que nous mettons en question, c'est la répartition de l'augmentation. Nous sommes en période de crise et ce sont les tranches moyennes qui sont les plus touchées. Il nous paraît plus opportun que les tranches gagnant le plus supportent l'essentiel de cet effort.

M. BAGUET

Comme je l'ai dit, globalement, nous avons augmenté toutes les tranches de 2,5 %, à l'exception des deux dernières tranches I et J. A ce niveau, nous atteignons quasiment le prix de revient réel du repas. Cela compense l'augmentation très significative constatée sur ces tranches plus spécialement il y a deux ans. Globalement, sur la durée du mandat, vous pourrez constater que les augmentations seront croissantes des tranches les plus basses vers les tranches les plus hautes.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 4 est approuvée à la majorité.

Abstention : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT).

5. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1er janvier 2013

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Nous poursuivons avec une nouvelle délibération tarifaire. Celle-ci fixe les tarifs d'occupation du domaine public pour l'exercice 2013. Cette délibération comporte trois activités, à savoir les locations immobilières (locations des divers locaux municipaux, qu'il s'agisse de salles de spectacle, de réunion ou de réception, d'installations sportives, de parkings, de studios relevant du domaine privé de la commune). L'augmentation des tarifs par rapport à 2012 demeure modérée. Nous avons conforté les tarifs spécifiques pour les organisations des assemblées générales des copropriétés. La procédure d'encaissement, en revanche, a été revue, de façon à ce que le paiement soit effectué à la réservation de la salle, ceci afin de faciliter la gestion et le recouvrement des créances de la Ville.

Le deuxième point concerne les taxes et redevances liées à l'occupation du domaine public. Cela concerne les tarifs des droits de place sur les marchés alimentaires, qui ont été augmentés de manière tout à fait modérée, en accord avec la Commission des marchés. Certaines redevances, que l'on appelle droit de voirie, ont été gelées à leur niveau de 2012. Il s'agit là de tarifs relatifs au stationnement des deux-roues sur la chaussée, à l'ensemble des tarifs relatifs aux abords de chantier et à l'installation de manèges pour enfants. La procédure de prépaiement continue pour tous ces droits de voirie.

Enfin, le troisième point concerne les prestations de service, pour lesquels on constate très peu d'évolutions. C'est le cas des Bains-douches, des repas servis aux personnes âgées ou handicapées et portés à domicile ainsi que des droits perçus pour les insertions publicitaires, qui restent inchangés en 2013. Voici, pour l'essentiel, cette délibération.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur le tarif du mètre linéaire proposé par les brocantes, par rapport à celui proposé pour la brocante Pierre Grenier. Il fait remarquer que les tarifs en question sont excessifs par rapport aux autres villes et s'interroge également sur le fait que la location de la salle des Fougères soit réservée aux particuliers après mariage. Il est également demandé si l'augmentation des tarifs relatifs aux étalages et terrasses se situe bien dans la lignée des décisions prises les années précédentes par le Conseil municipal. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BARBOT.

M. BARBOT

J'aurai simplement une remarque à émettre sur le deuxième point, concernant les taxes et redevances liées à l'occupation du domaine public. Nous nous félicitons de la relative stabilité (en réalité, une augmentation de quelques centimes) notamment sur les tarifs des emplacements des commerces volants sur les marchés Escudier et Billancourt. Dans un contexte de crise, il s'agit plutôt d'une bonne chose.

En revanche, nous nous interrogeons sur la hausse des tarifs des enseignes et des terrasses. Par exemple, les terrasses sur les voies de première catégorie passent de 350 euros par mètre carré et par an à 367,5 euros par an. Pour une terrasse de 20 mètres carrés, cela représente une hausse annuelle de 350 euros. Je me suis plongé dans nos archives et j'ai pu constater que le 25 mars 2010, Monsieur TELLINI, à l'époque dans l'opposition, avait lancé un véritable cri du cœur et nous demandait, dans le cadre des augmentations de ces tarifs, s'il s'agissait bien du bon moment. Il nous disait que les entreprises souffraient et nous demandait si nous avions conscience du paysage économique dans lequel nous nous trouvions en ce moment. Pour lui, une telle augmentation était invraisemblable. Je n'ai pas le sentiment que le contexte économique soit meilleur qu'il y a deux ans. Je voudrais donc connaître la justification de ces augmentations, qui nous paraissent un peu superflues.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Il y a effectivement des augmentations, mais les niveaux restent assez bas si l'on compare les tarifs de Boulogne avec ceux d'autres villes. C'est un constat partagé que nous avons pu formuler lors des réunions que nous avons eues sur ce thème. Ce sera ma première observation.

Ma deuxième observation est relative au respect de l'occupation du domaine public, notamment sur les terrasses. Je renouvelle à nouveau ma demande afin que la Ville ou GPSO se donne bien les moyens de s'assurer du respect des occupations du domaine public octroyées.

M. GARDILLOU

Je voudrais apporter un élément supplémentaire au débat. J'entends bien mon collègue Marc FUSINA et son argumentation habituelle sur ce sujet. Je voudrais simplement faire remarquer qu'une certaine tolérance envers les commerçants était observée à Boulogne-Billancourt. Toutes les infractions n'étaient pas nécessairement relevées. Le nombre de néons, leur dimension et le nombre d'ampoules, de même que les stop-trottoirs qui figuraient sur l'espace public n'étaient pas systématiquement contrôlés. Or, un recensement drastique a été mené depuis l'année dernière – je ne dis pas qu'il était inopportun. Le relèvement a ainsi représenté une augmentation significative pour l'exploitation et les commerçants boulonnais.

Nous n'allons pas rappeler éternellement le contexte économique actuel qui nous incite à la rigueur, mais nous renvoie aussi aux difficultés économiques de tous les artisans et commerçants de Boulogne-Billancourt. Il suffit de déjeuner avec quelques directeurs d'agence bancaire pour savoir que la majorité des commerçants boulonnais sont obligés de creuser des découverts bancaires pour couvrir leur besoin de trésorerie. Aujourd'hui, toute augmentation des tarifs sur ce tissu économique particulier est dangereux pour la pérennité du commerce à Boulogne-Billancourt.

Par le passé, nous avons perdu des commerces. Je voudrais évoquer à ce sujet des problématiques sur lesquelles vous étiez intervenu en tant que parlementaire, s'agissant de la vente des journaux. Malheureusement, cette intervention n'avait pas pu nous permettre de conserver des vendeurs de journaux à Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui, pour trouver *Le Parisien* ou tout autre journal, il faut faire au minimum 500 ou 600 mètres à pied pour trouver un kiosque et un journal. Il ne faudrait pas que, demain, Boulogne-Billancourt devienne la ville des banques, des agents immobiliers et, pour reprendre un terme cher à notre collègue Henri RICARD, la ville des marchands de tissu. Je vous remercie.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur un point soulevé par mes collègues, à savoir la pérennité d'un certain nombre de commerces d'usage quotidien pour nous Boulonnais. Je voudrais attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent visiblement les libraires et marchands de journaux. Nous avons pu constater récemment la fermeture du marchand de journaux qui se trouvait rue Escudier face au marché, de même que celle du marchand de journaux de la rue Victor Hugo. Un autre, route de la Reine, a mis la clé sous la porte. Les Boulonnais ont maintenant du mal à trouver leur journal.

La disparition de ces enseignes porte aussi un coup à l'accès à la culture, de par la fin d'un travail de conseil que prodiguaient ces libraires aux personnes qui cherchaient un livre à lire ou à offrir. Je me demandais si l'on ne pouvait pas travailler à des tarifications un peu plus simples pour des commerces en danger, du fait du prix du foncier notamment, mais qui apportent énormément à la ville, à la culture, à l'enseignement, etc.

M. BAGUET

Rapidement, je voudrais dire au sujet des terrasses, Monsieur BARBOT, que nous n'avons pas fait évoluer le tarif depuis plusieurs années. Nous sommes passés à 367,5 euros dans le cas des terrasses sur chaussée. A Paris, le tarif est de 468,51 euros. Nous nous situons donc nettement en-deçà des tarifs pratiqués à Paris. Cette augmentation de 17,5 euros sur trois ou quatre ans – car je crois que c'est avec Monsieur GARDILLOU que nous avons fixé ce tarif – apparaît tout à fait raisonnable.

S'agissant des autres sujets évoqués, je tiens à remercier les uns et les autres d'avoir remarqué que les hausses étaient très relatives. En ce qui concerne le respect de l'occupation du domaine public, il est vrai que l'on s'efforce de trouver le meilleur compromis entre l'épanouissement économique d'un commerçant et le respect de la circulation sur le trottoir, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Je rappelle que l'espace public est un espace commun et partagé.

En ce qui concerne les commerces, je laisserai Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE répondre. Pour ma part, concernant les deux cas que vous avez cités de deux libraires-marchands de journaux qui ont fermé, je tiens simplement à signaler qu'à l'époque, ils ne nous avaient pas prévenus et que nous n'avions pas encore mis en place le droit de préemption commerciale. Aujourd'hui, une telle situation ne pourrait plus se reproduire. Je rappelle tout de même aussi que, sur ce secteur que je connais bien pour l'avoir suivi pendant de nombreuses années à l'Assemblée nationale, chaque année, la France perd 500 points de vente des journaux. Ceci est dû à une crise du lectorat. Vous avez pu constater que *France Soir* a disparu. *La Tribune* est en grande difficulté. D'autres journaux sont aussi en grande difficulté. Nous avons un problème pour passer de l'écrit au digital. Le modèle économique de la presse digitale n'a pas encore été trouvé. Nous allons essayer, dans ce temps, d'accompagner au mieux ce secteur. Bien évidemment, nous regrettons cette évolution.

S'agissant des points de vente des journaux, nous réfléchissons à l'installation de kiosques sur la ville. Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE suit ce dossier de près. Dans le même temps, il ne faudrait pas que ces kiosques affaiblissent les libraires déjà existants. Ce n'est pas une question simple et il faut toujours se méfier des effets pervers. Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE pourra ajouter quelques mots sur les commerces en général.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Madame BAUCHE, vous avez raison. Il s'agit d'un souci pour nous. Cependant, il faut reconnaître que vous n'achetez plus certains journaux que vous achetiez par le passé, car vous consultez désormais des sites d'information sur Internet. Ce réflexe fait chuter les ventes de certains titres. J'ajoute que lorsque vous prenez votre café chez Monsieur RICARD, vous prenez un journal gratuit, qu'il s'agisse de *Méto* ou d'un autre titre. Là encore, cela joue au détriment de la vente de journaux. Internet et la presse gratuite conduisent à une baisse structurelle du lectorat de la presse – je ne parle pas ici du livre.

Un relais est possible par le biais de la grande distribution. Nous avons inauguré hier le Monoprix qui dispose d'un espace presse et livres à l'intérieur du magasin. Je crois qu'il faut accepter l'idée que la distribution de la presse et des journaux va se modifier dans les années à venir. A ces difficultés, il faut ajouter celle que représente le caractère un peu psychorigide de l'organisation de la diffusion française depuis l'après-guerre, à savoir Prestalis, qui ne nous facilite pas la tâche, au motif qu'elle défend une sorte de pacte communiste d'après-guerre. Elle peut être comparée aux dockers dans nos grands ports, qui rendent la circulation des marchandises un peu compliquée. Vous avez ainsi la réponse à vos questions. Sachons tout de même bouger ensemble sur le problème de la presse. Les habitudes ont radicalement changé.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 5 est approuvée à la majorité.

Ne prend pas part au vote : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT).

6. Occupation du domaine public - Autorisation donnée au Maire pour passer une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un photocopieur destiné aux administrés – Mise à la réforme d'un photocopieur en vue de sa destruction

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une toute petite délibération – veuillez m'en excuser – qui a pour but la mise à disposition du photocopieur situé dans le hall de l'Hôtel de ville et qui rend un service apprécié aux Boulonnais. Le deuxième point porte sur la mise à la réforme d'un photocopieur acheté en 2005. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE – Trapèze Ouest – Quartier du Pont de Sèvres : Ouvrages d'infrastructure, Espaces publics, équipements publics : Transferts de propriété – Autorisation donnée au Maire

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la CPA qui nous lie à la SAEM et qui prévoit que les ouvrages qui sont achevés par la SAEM sont remis à la Ville et que le terrain d'assiette sur lequel ils ont été construits est remis à la Ville moyennant un euro symbolique. Le transfert de propriété de ces terrains d'assiette est réalisé par acte authentique, générant des frais de notaire, mais le montant de la cession s'élève à 1 euro. Il est donc proposé dans cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SAEM Val de Seine aménagement les actes nécessaires au transfert de propriété des assiettes foncières des ouvrages suivants :

- La crèche de la Girafe,
- Médiathèque du Trapèze,
- City Stade,
- Rue Yves Kermen depuis le Cours de l'île Seguin jusqu'à l'avenue Emile Zola,
- L'avenue Emile Zola,
- Le Mail,
- La Rue,
- Le Forum Haut.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Madame ROUGNON a souhaité préciser que le Mail a désormais pour nom le Mail des Provinces. La rue s'appelle le Passage des Renault. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à quelle partie incombent les frais de notaire. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Oui, Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, vous nous demandez de prendre parti sur cette opération technique de transfert de propriété. Avec votre permission, puisque l'on évoque à nouveau le dossier Seguin-Rives de Seine, je voudrais saisir cette opportunité pour vous faire part de ma surprise, en écho d'ailleurs à la question posée par Monsieur BARBOT tout à l'heure en constatant le week-end dernier sur la Grand-Place la présence des maquettes et plans-reliefs que vous avez fait exposer pour le public sur les stands montés par la Mairie.

Je rappelle – et chacun s'en souvient – que lorsque vous avez présenté l'opération dite de « consultation démocratique » lors du Conseil municipal du 21 novembre, vous vous êtes borné à présenter aux élus de la Ville trois vues d'un type un peu impressionniste de l'île Seguin, avec un contenu informatif extrêmement sommaire. Vous avez même refusé de nous diffuser ces trois esquisses, en prétendant que leur contenu pourrait être détourné. Ce sont à peu près les termes que vous avez employés. Nous avons tous pris acte de cela, y compris les élus de votre majorité.

C'est donc avec surprise que j'ai découvert que les Boulonnais disposaient, avec ces maquettes et ces plans-reliefs, une information plus détaillée que celle dont disposaient les élus. Je ne dirai cependant pas « plus cohérente », car on avait du mal à discerner les tours ou « points hauts » sur lesdites maquettes. En revanche, cette information était incontestablement plus détaillée. Ce point me pose véritablement problème.

Je vous pose donc cette question : à quoi les élus servent-ils, si, pour des sujets majeurs tels que celui-ci, vous refusez de communiquer l'information dont vous disposez et que la Ville détient ?

Je ne voudrais pas que vous preniez mal ce que je vais vous dire, Monsieur le Maire, mais c'est un souci de travail en commun et entre élus, même si nous siégeons dans des groupes différents au sein de la municipalité. Je ne comprends pas très bien. L'opération de l'île Seguin est essentielle pour la ville et pour son avenir, notamment son avenir financier. Je rappelle que vous avez été élu en 2008 avec 43 % des voix. Vous êtes incontestablement le Maire, mais vous n'avez pas reçu de mandat pour monter une opération aussi importante sans consulter au minimum les représentants de vos oppositions, qui ensemble, représentent plus de 57 % de la population.

Ceci est extrêmement choquant. Consulter les élus de manière transparente, c'est un minimum avant d'engager une consultation, surtout une consultation aussi discutable que celle que vous avez lancée.

M. BAGUET

Merci, Monsieur VINCENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Pour répondre à la question de Monsieur FOURCADE posée en Commission des finances, le coût total des frais de notaire pour 2011 s'élevait à 18 708 euros pour la livraison des équipements publics. Je vous remercie et je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques créé par le syndicat intercommunal SIPPAREC

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Il vous est proposé dans cette délibération d'adhérer à un groupement de commande monté par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication, autrement dénommé le SIPPAREC, qui regroupe 162 collectivités dont 129 communes d'Ile-de-France. L'objectif est d'atteindre des prix intéressants en ce qui concerne les marchés de télécommunication, qu'il s'agisse des téléphones fixes ou mobiles. Pour conclure cette adhésion, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle de 9 600 euros. Au regard du budget annuel de consommation en télécommunications (380 000 euros) et sachant que l'économie attendue est de l'ordre de 30 %, cette adhésion semble tout à fait intéressante. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternels et élémentaires – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine'

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet la signature des deux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs sans hébergement. Une convention concerne les structures maternelles et l'autre les structures élémentaires pour un montant global de 821 628 euros. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Au passage, puisque cela a été évoqué en Commission, il faut savoir que depuis 2006-2007, la fréquentation des centres de loisirs a augmenté de 24 %, soit un quart des effectifs en plus. C'est un élément remarquable. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2013-2014

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération classique que nous retrouvons chaque année. L'évolution démographique de la population bouillonnaise nécessite, périodiquement, une révision de la sectorisation. Cette année, quatre réunions ont eu lieu les 17, 23 et 25 octobre et le 16 novembre. Différentes propositions ont été étudiées, tenant compte des critères suivants :

- Tenir compte des évolutions de la population : l'évolution de certains quartiers, livraison de nouveaux logements...
- Proposer une sectorisation cohérente pour les familles : distances limitées entre le domicile et le ou les établissements (dans le cas de fratries) en évitant la traversée d'axes majeurs, lorsque cela est possible.
- Maintenir des effectifs raisonnables dans chaque école.
- Prendre en compte certaines demandes du monde de l'éducation.

Je vous laisse prendre connaissance des grandes modifications de la carte. Je tenais simplement à noter qu'en ce qui concerne l'école de la biodiversité du Trapèze est (et non l'école « paysage » du Trapèze, que notre ami Vincent GRAFFIN pourrait vous présenter), elle doit ouvrir ses portes en septembre 2014. Or, les livraisons des premiers immeubles de cette zone de la

ZAC Seguin-Rives de Seine doivent intervenir dès 2013. Aussi, il est proposé la création d'une école provisoire dans les locaux de l'ancien collège du Vieux Pont. Il est donc nécessaire de définir d'ores et déjà le secteur de cette nouvelle école, qui correspond au triangle délimité par la rue Nationale, le quai Georges Gorse et l'avenue Emile Zola.

Le secteur composé des lots D3a et D3b, jusqu'ici rattaché à l'école Robert Doisneau, sera donc également intégré au secteur de la nouvelle école, la capacité d'accueil de cet établissement étant aujourd'hui atteinte.

Je vous invite donc à délibérer sur les modifications apportées à la sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est précisé que, pour des raisons de sécurité, le groupe scolaire Sèvres ne peut accueillir qu'un maximum de 300 élèves. De plus, il est mentionné que l'école de la biodiversité comptera 18 classes à la rentrée de septembre 2014. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur la carte scolaire ? Monsieur GARDILLOU et Madame SHAN.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, je souhaitais poser une petite question technique. J'ai bien compris tous les critères qui ont amené à cette modification. J'aurais toutefois souhaité savoir quel était l'outil qui permettait de gérer l'ensemble de ces informations. S'il s'agit d'un open data, comment en est-on arrivé à cette nouvelle sectorisation, les critères étant complexes et multiples ? Comment est-on parvenu à cette synthèse ?

Mme SHAN

Je voudrais dire que faire et défaire n'est pas toujours synonyme de travailler. Je trouve notamment qu'il est vraiment dommage de retirer à l'école Fernand Buisson A un secteur qui lui avait été ajouté au terme de longues réflexions, qui avaient nécessité plusieurs années, en vue d'y favoriser la mixité sociale. J'espère que cela sera à terme corrigé par un projet plus ambitieux. Je voulais par ailleurs savoir d'ores et déjà combien d'élèves ce triangle représente pour la rentrée en CP en septembre 2013.

M. BAGUET

Merci, Madame SHAN. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Il n'y en a pas. Monsieur BAROLI pour répondre.

M. BAROLI

S'agissant de la question de la mixité et du projet Fernand Buisson, nous y réfléchissons tous. Je n'ai pas à ma disposition ce soir le nombre d'élèves du triangle considéré. Il faut savoir aussi qu'il est toujours très difficile d'établir trois ou six mois à l'avance des prévisions démographiques. En effet, Boulogne et ses quartiers bougent toujours énormément. Il y a donc toujours une période d'incertitude.

Monsieur GARDILLOU, je tiens à vous dire que ce travail est réalisé avec l'aide d'un logiciel approprié pour la gestion des cartes scolaires. Lorsqu'il le fallait, nous avons examiné, notamment sur le périmètre Silly-Sèvres, quartier par quartier l'évolution des enfants dès lors que nous avons des informations. Ces informations ont été communiquées à l'ensemble des directeurs d'école, l'ensemble des fédérations. Elles ont aussi été analysées par l'Education nationale. Nous avons donc essayé de regrouper ces éléments. Il s'agit d'un travail minutieux, important et long, mais nécessaire.

Je voudrais ajouter également que c'est bien sur l'école Silly que l'on a fait un travail important de respect des normes de sécurité, et non sur l'école Sèvres, ainsi que cela a été dit en séance. C'est important.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BAROLI. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

11. Restructuration du Groupe Scolaire Billancourt – Abrogation de la délibération n°6 du 12 mai 2011

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous connaissez tous l'histoire du groupe scolaire Billancourt, qui, depuis les années 1990, a fait l'objet de différentes réflexions quant à la nécessité de sa réhabilitation. A l'époque, il se trouvait en concurrence avec le groupe scolaire Thiers qui était à l'époque dans un état qui nécessitait une rénovation lourde. A l'époque, c'est celui-ci qui avait fait l'objet de notre attention dans un premier temps. Cette réhabilitation s'est avérée longue et compliquée, du fait notamment qu'elle avait été entreprise en milieu occupé.

S'agissant du groupe scolaire Billancourt, il avait été décidé de ne pas s'engager dans une opération de ce type. Nous préférons nous lancer dans une opération en milieu vide. Parallèlement, nous nous sommes interrogés sur les possibilités et nous avons proposé différents scénarii. Nous disposons en fait de plusieurs options, à savoir une démolition-reconstruction, une démolition partielle, une reconstruction à l'identique, un aménagement, etc. Nous avons lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour ce faire.

Au cours des différentes réunions qui se sont déroulées avec la communauté scolaire et sous la présidence de Monsieur

BAROLI, nous nous sommes aperçus qu'il existait une certaine incompréhension autour de certaines phases du projet. Cela ne nous avait pas échappé et nous n'avons attendu personne pour agir. Nous avons sollicité la DRAC quant à l'intérêt historique légitime de certaines parties de ce bâtiment. En disant cela, j'exclus la façade, qui est chère à tout le monde. Certaines parties du bâtiment ne présentent pas en effet l'intérêt historique qu'on leur prête parfois. Avec la DRAC, nous avons réfléchi et lancé un bilan autour de cette école. Cette réflexion se poursuit aujourd'hui, toutes les parties de l'école ne se valant pas sur le plan historique et architectural.

Néanmoins, et parce qu'il est temps aujourd'hui de repartir sur de nouvelles bases, compte tenu des discussions que nous avons toujours avec la communauté scolaire et toujours sous la présidence de Monsieur BAROLI, compte tenu des réflexions qui se poursuivent en ce moment avec la DRAC, il nous est apparu nécessaire d'abroger la délibération du mois de mai 2011. En effet, cette délibération n'apporte rien au projet futur que nous voulons développer. De plus, elle envoie des signaux qui ne sont pas réellement positifs à l'égard de la DRAC qui nous demande sans cesse pourquoi nous restons sous l'empire de cette délibération de l'époque. La meilleure réponse que nous pouvons apporter à l'ensemble de nos partenaires et l'ensemble des personnes avec lesquelles nous discutons est d'abroger purement et simplement cette délibération.

Compte tenu du calendrier que nous nous sommes fixé pour la mise en place de cette réhabilitation, laquelle est conditionnée par l'aménagement de l'ancien collège du Vieux Pont de Sèvres, il nous est apparu nécessaire de repartir sur de nouvelles bases de discussion avec un nouveau programme, un calendrier qui fixe le début des travaux à la rentrée 2014 et avec une nouvelle délibération qui sera présentée en son temps.

Voici, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'esprit de cette délibération.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BAUCHE, Madame KLEIN et Monsieur COHEN. Madame BAUCHE, allez-y.

Mme BAUCHE

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Monsieur MOU-

GIN, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération numéro 11 qui se propose d'abroger la délibération numéro 6 du Conseil municipal du 12 mai 2011. Nous nous félicitons et nous vous félicitons de n'avoir pas mis plus de 20 mois à comprendre les remarques que Madame PINEAU et moi-même avons émises à l'occasion de feu cette délibération de mai 2011 (respect du patrimoine municipal, nécessité de modifier le PLU si l'on souhaitait y toucher, etc.).

Nous vous remercions aussi d'avoir compris que la concertation était nécessaire. On peut regretter qu'elle ait mis si longtemps à se mettre en place. On peut regretter que, des associations s'étant constituées, des pétitions vous ayant été remises, recueillant au total plus de 2 500 signatures, l'association qui souhaitait vous présenter les difficultés et l'attachement sentimental, historique et patrimonial (entre autres) de très nombreux Boulonnais à cet édifice n'ait pas été reçue. Celle-ci s'est alors lancée dans un recours gracieux. Ce recours gracieux est resté sans réponse. L'association a alors dû transformer ce recours gracieux en recours contentieux. Cela lui a coûté 1 000 euros en frais d'avocat.

Elle a alors été reçue à la fin de l'année dernière par Monsieur BAROLI. Elle a été reçue et écoutée, mais il n'a pas été donné de suite à cette rencontre. Vos intentions et votre façon de concevoir cette question sont demeurées les mêmes. Ce n'est pas gentil.

Je voudrais dire aussi, concernant la saisine de la DRAC, que c'est une lettre signée ici par toute l'opposition municipale ainsi que par quelques élus, Sénateurs et Députés, qui a attiré l'attention de la DRAC sur l'intérêt patrimonial de cette école, aussi bien pour la Ville et son histoire industrielle que pour la République. Je vous félicite de travailler avec la DRAC.

En ce qui concerne la Commission d'appel d'offres, dont je fais partie, vous avez lancé – initiative que j'approuve – un marché afin que des experts vous aident à travailler avec la DRAC. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ce marché. En tout cas, nous notons avec grande satisfaction que vous vous êtes décidé à travailler dans le cadre d'une vraie concertation.

Je voudrais vous rappeler que nous, élus, sommes aussi des parents d'élèves. Nous sommes mandatés par les Boulonnais pour discuter avec vous dans le cadre du Conseil municipal et, éventuellement, dans le cadre de réunions de travail. Nous avons été parents d'élèves ou nous le sommes encore. Pour certains d'entre nous, nous avons été élèves à Boulogne-Billancourt. Nous aimerions par conséquent que les groupes de l'opposition soient associés à votre réflexion, avant que vous ne nous soumettiez une prochaine délibération sur le sujet. Je vous assure que ce travail sera fructueux. Nous désirons évidemment parvenir à un résultat intéressant autant pour les élèves que pour la physionomie de la ville et les vieux Boulonnais encore attachés sentimentalement à cette école.

M. BAGUET

Merci, Madame BAUCHE. Madame KLEIN.

Mme KLEIN

Merci, Monsieur le Maire. Tout comme Madame BAUCHE, les membres du groupe UPBB se félicitent de vous voir changer d'avis. Nous nous félicitons et nous vous félicitons. Nous étions hostiles au projet de vente d'une surface non négligeable prévue pour permettre la construction de logements à l'intérieur de ce périmètre, opération qui avait été appelée « valorisation d'une partie délaissée du terrain ». C'était l'une des raisons pour lesquelles nous avons voté contre cette délibération le 11 mai 2011, l'autre raison, tout aussi majeure tenant à l'usage du terme « reconstruction » qui avait été employé, ce qui impliquait une démolition préalable du groupe scolaire Billancourt.

Nous avons bien compris en Commission que l'abrogation de la précédente délibération constituait un message fort adressé à la DRAC. Nous pensons que ce message aurait pu être envoyé un peu plus tôt, mais mieux vaut tard que jamais. Nous soutenons la concertation avec les différents partenaires en présence et nous voterons la délibération numéro 11.

M. BAGUET

Monsieur COHEN.

M. COHEN

Monsieur le Maire, nous souhaitons revenir sur plusieurs points. Le premier tient au sujet lui-même. Il doit nous interroger sur la nécessité du recensement des sites importants pour la ville – et je n'ai pas prononcé le terme « historiques ». Il s'agit de recenser en fait les sites qui ont une valeur patrimoniale pour la ville de Boulogne-Billancourt. Nous nous étions lancés dans une telle entreprise il y a quelques années. Si cette démarche avait été renouvelée périodiquement, nous aurions évité ce type de problèmes à l'occasion de reconstructions ou de rénovations.

Le deuxième point porte sur la méthode. Vous n'avez pas cru bon de répondre tout à l'heure à Monsieur VINCENT. Tant mieux, d'un côté, puisque cela nous permet d'éviter la polémique. Toutefois, une telle démarche nécessite une certaine transparence à tous les niveaux. Vous ne pouvez pas élaborer en permanence des projets puis reculer en raison uniquement de la pression publique. Je dois à ce propos remercier Madame BAUCHE. Sans son opiniâtreté, il ne se serait rien passé. C'est elle qui a progressivement récolté toutes les signatures, mobilisant la population autour de ce sujet.

Le troisième point vous est adressé, Monsieur MOUGIN. Afin de travailler dans une ambiance agréable, il serait correct d'éviter les propos laudatifs outranciers. Il ne sert à rien de nous raconter que vous êtes à l'origine du retrait d'une délibération que vous avez voulu maintenir à tout prix, alors même que le sujet ne le méritait pas.

Pour travailler dans l'apaisement, il faudrait premièrement écouter les propositions et répondre aux questions et deuxièmement assurer une transparence que nous vous réclamons tous et que la Ville vous réclame progressivement de plus en plus. Ne

me répondez pas par le référendum que vous faites. Vous savez très bien ce que j'en pense. Ici n'est pas l'assemblée pour en débattre. Voilà en tout cas ce que je pense aujourd'hui.

M. BAGUET

Merci. Pas d'autres prises de parole ? Monsieur MOUGIN et Monsieur BAROLI pour quelques mots. Allez-y.

M. MOUGIN

Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je tiens à remercier Madame BAUCHE pour ses remerciements qui me vont droit au cœur et qui nous touchent tous. Merci beaucoup de rendre hommage à notre travail. Je me souviens de conseils d'école qui se sont tenus avant que la polémique n'enfle, parfois de manière un peu artificielle, celle-ci étant parfois entretenue de mauvaise foi. On a beaucoup déformé nos propos et nos intentions. On a beaucoup caricaturé ce que nous disions. Il n'y avait pas que de la sincérité dans les propos tenus et rapportés. Je doute notamment que les 2 500 signataires de la pétition dont vous faites état aient été réellement informés des projets de la Ville et des intérêts en jeu. Passons. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là.

Nous avons toujours dialogué avec la communauté scolaire. Nous lui avons toujours présenté nos projets et nous continuons sur cette voie. C'est en effet la meilleure manière de travailler. Pour le reste, nous allons effectivement repartir sur de nouvelles bases. Les choses sont claires.

Pour avoir vécu à Boulogne-Billancourt 48 ans, ce qui est également mon âge, et pour avoir passé de longues années sur les bancs des écoles de la ville, où j'ai même passé quelques années de plus que certains de mes camarades, je peux vous dire aujourd'hui que je suis tout autant que vous attaché aux groupes scolaires de Boulogne-Billancourt, à l'esprit qui anime les groupes scolaires et à la vie des enseignants à Boulogne-Billancourt. J'ai beaucoup travaillé, à l'époque où j'étais Maire adjoint aux bâtiments, à l'amélioration des bâtiments. J'ai travaillé sur le dossier du groupe scolaire Thiers. Je connais bien le patrimoine boulognais. Nous rencontrons parfois des difficultés avec le PLU, car certains bâtiments qui auraient dû être protégés à notre avis ne le sont pas. Nous avons alors du mal à les sauvegarder. On ne peut donc pas nous faire le procès de vouloir détruire tout ce qui représente le passé et l'histoire de Boulogne-Billancourt. Je vous assure de mon profond attachement au passé et à l'histoire de Boulogne-Billancourt.

Quant aux leçons de bienséance que je reçois de la part de Monsieur COHEN, je voudrais le renvoyer aux vociférations que lui et son groupe émettent chaque fois que nous prenons la parole sur des sujets qui les dérangent un peu.

M. BAGUET

Monsieur MOUGIN. Non, c'est bon. Monsieur BAROLI.

M. FOURCADE

Intervention micro éteint.

M. BAGUET

Il est poli. Par rapport aux invectives dont nous faisons l'objet, Monsieur FOURCADE, concernant notre physique... Je vous assure que les membres de votre groupe passent leur temps à nous injurier sur les blogs et autres sites. Je crois que nous ne répondons pas au quart ou au dixième de vos injures permanentes. Monsieur BAROLI, pour vous répondre.

M. BAROLI

Ce que je voudrais dire, Madame BAUCHE, c'est que nous n'avons...

M. VINCENT

Intervention micro éteint.

M. BAGUET

Nous allons rester zen. Monsieur VINCENT, je vous invite à regarder ce qu'écrivent certains membres de votre groupe sur les blogs et autres sites. Attendez, je ne suis pas un maniaque de la justice, Monsieur. Je pense que la justice a autre chose à faire. Les élus de la République doivent bien se tenir et n'ont pas à encombrer les tribunaux avec des injures répétées. Je vous ferai une copie, Messieurs COHEN et FOURCADE, de ce que certains membres de vos groupes écrivent. Il faudrait rester raisonnable. Monsieur BAROLI, avant de passer au point suivant.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues et Madame BAUCHE, vous parlez d'une pétition qui aurait recueilli 2 500 signatures. Nous ne l'avons jamais reçue en Mairie. Je tiens à le dire. Il faut que les choses soient claires. Attendez, Madame BAUCHE, permettez-moi de répondre.

Vous affirmiez tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de concertation. Je tiens tout de même à vous dire que nous avons rencontré à quatre reprises l'Education nationale, la communauté éducative et les enseignants. Au fur et à mesure de ces rencontres, nous avons fait évoluer ce projet sur deux points essentiels. Le premier concerne la façade et le bâtiment principal suite aux demandes de maintien de celui-ci par la communauté éducative. Le deuxième – que vous avez tendance à oublier – concerne la superficie des cours. Nous avons en effet souhaité que le nouveau projet préserve la superficie des cours existantes, aussi bien pour l'école élémentaire que pour l'école maternelle.

Je tiens aussi à vous rappeler qu'il y a un an, j'ai reçu l'association SOS Billancourt, ainsi que vous l'avez signalé. Nous l'avons entendue. Nous avons discuté avec elle et nous avons discuté avec la DRAC, les enseignants et les services. Nous avons ainsi décidé de retirer cette délibération pour proposer un autre projet.

Je crois donc que nous avons engagé une véritable concertation. Merci pour vos propos. Dans le domaine de la délégation que j'ai l'honneur de mener, je pense que nous sommes très ouverts à la concertation et au dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative. C'est ainsi que l'on pourra avancer. Je tiens même à vous dire, Madame, que j'ai reçu, de même que Monsieur le Maire, un mail de la part de SOS Billancourt pour nous féliciter de la qualité de la concertation et du dialogue mené au cours de l'année dernière. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BAROLI. Je mets aux voix la délibération, qui devrait recueillir – je le pense – l'unanimité cette fois-ci. Allez-y, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous voterons cette délibération, car elle constitue pour nous un précédent. Le fait de rapporter une délibération qui avait suscité de nombreuses discussions est une bonne chose. Par conséquent, nous attendons de la part de Monsieur MOUGIN qu'il nous propose de rapporter un certain nombre de délibérations concernant le plan local d'urbanisme. C'est dans cette optique que nous voterons cette délibération.

M. BAGUET

Merci de vos vœux, Monsieur FOURCADE. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public – Choix du délégataire pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Vous avez approuvé le 15 décembre 2011 le principe du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales. Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur le choix du nouveau délégataire. Nous avons reçu cinq candidatures qui ont été déclarées recevables et admises à présenter une offre. L'analyse a été réalisée sur la base de cinq critères dont vous avez le détail sous les yeux et les négociations se sont déroulées dans les conditions décrites dans le rapport du Maire.

A l'issue des négociations, il apparaît que l'offre de la société Vert Marine est la plus performante, tant du point de vue de ses prestations techniques que de son offre financière. C'est celle qui présente le volume d'heures d'ouverture au public le plus important, le montant prévisionnel d'investissement pris en charge par

les délégataires le plus conséquent, l'engagement sur recettes le plus ambitieux et la contribution financière à la charge de la Ville la plus basse. La procédure lancée et les négociations menées permettent de diminuer fortement la contribution forfaitaire versée par la Ville, qui passe ainsi de 1,4 million d'euros par an dans le cadre du contrat actuel à un peu plus de 900 000 euros en moyenne par an avec ce nouveau contrat, soit une baisse de 35 %.

Le contrat se caractérise par les points suivants :

- fixation des tarifs conformément à l'annexe de la délibération ;
- organisation des activités de service public ;
- versement par la Ville d'une contribution financière dégressive ;
- prise en charge par le délégataire de dépenses d'investissement à hauteur d'un peu plus de 600 000 euros, avec notamment la création d'un restaurant de type club house au sein de la piscine, acquisition de matériel type aquabike et d'une surfaceuse ;
- intégration d'une clause d'intéressement permettant de répartir les surplus de recettes par rapport au plan d'affaire initial ;
- intégration d'une clause permettant de prévoir les jours d'ouverture réservés à la Ville pour l'organisation de manifestations particulières.

Il vous est donc proposé de retenir l'offre de Vert Marine et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur les causes et les conséquences de la diminution de la contribution forfaitaire versée par la Ville au délégataire. Il est répondu que, comme l'indiquent les éléments figurant au dossier, la Ville a joué sur tous les leviers dont elle disposait pour obtenir, dans le cadre de la nouvelle délégation, une augmentation de la fréquentation de l'établissement, générant des recettes supplémentaires qui permettront de diminuer d'autant le coût à la charge du contribuable.

Il est de plus précisé que la Ville a instauré un cadre contraignant pour le délégataire en termes à la fois de fonctionnement et de sécurité. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a regretté que la gestion des espaces de convivialité ne soit pas laissée aux associations. Il a été précisé en Commission des finances que ce point avait été étudié en amont de la rédaction du cahier des charges, mais que, pour des questions de responsabilité, il n'était pas possible d'avoir une utilisation des lieux et du matériel par des personnes morales différentes.

Le groupe @lternance et l'élue non inscrite se sont inquiétés de la possibilité laissée à la Ville et au club de pouvoir organiser des manifestations exceptionnelles le week-end dans les deux

équipements. Cette option a bien été prévue, puisque la Ville dispose d'un droit de réservation spécifique sur la piscine et d'un autre droit de réservation spécifique sur la patinoire pour plusieurs week-ends dans l'année. La Commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement faire une observation autour de cette délibération. Je voudrais remercier les services pour la qualité de leur analyse, très bien faite. Cependant, Vert Marine a des antécédents. Je ne veux pas faire ici son procès, mais nous avons eu beaucoup de mal avec ce délégataire qui avait du mal à nous fournir ses rapports et ses bilans notamment. Boulogne-Billancourt n'était pas la seule ville concernée. C'était aussi le cas dans beaucoup d'autres villes où Vert Marine avait obtenu une DSP.

Je pense qu'il était très opportun de faire pression pour obtenir tous ces bilans et négocier au mieux. Par ailleurs, je pense qu'il faudra assurer un vrai contrôle sur la qualité de leur service. Je ne doute pas – bien au contraire – que tous les leviers aient été exploités pour faire baisser les prix et faire en sorte que cela revienne moins cher avec la collectivité. Toutefois, jusqu'à présent, avec les prix pratiqués, la qualité de service était convenable, mais sans plus. A l'évidence, cette fois-ci, la marge sera réduite et il sera essentiel de suivre point par point la qualité de service dans les années à venir.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, vous connaissez notre position de principe concernant la gestion de la piscine-patinoire. Nous ne sommes pas des intégristes de la régie directe. Nous estimons en effet qu'une collectivité locale peut gérer un parking sous forme de DSP. En revanche, une collectivité locale comme Boulogne-Billancourt dispose de tous les outils pour gérer directement un outil comme la piscine-patinoire. Si nous avons suivi cette voie, nous aurions pu réaliser des économies substantielles.

Le principe de régie directe permet de conserver exactement la même souplesse. Des agents territoriaux peuvent travailler sur des amplitudes importantes et même le dimanche. Nous pouvons aussi conserver toutes les activités qui intéressent beaucoup la jeunesse, les enfants et les femmes enceintes, comme les activités de gymnastique aquatique et toutes celles qui sont pratiquées au niveau de la piscine sous forme de régie directe. Ce n'est pas un obstacle.

Je regrette ce choix opéré en 1997. Nous en avons subi les conséquences. Nous reconduisons le contrat de Vert Marine, alors même que nous avons rencontré avec elle des difficultés

par le passé. Notre groupe formule le souhait que cela se passera beaucoup mieux la prochaine fois.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je voudrais simplement répondre brièvement. Je suis tout d'abord sensible à vos remerciements et me joins à vous pour saluer les élus nombreux qui ont travaillé sur ce dossier complexe, de même que tous les services. Il nous a fallu négocier pied à pied et je remercie Monsieur GARDILLOU de ses félicitations concernant la qualité du travail que nous accomplissons. Vous avez justement évoqué un passé complexe. J'avais même saisi le Procureur de la République pour demander la transparence dans les comptes, ce que l'on a fini par obtenir. Cela nous a permis de négocier dans les meilleures conditions possibles.

Même si nous avons eu un passé un peu difficile avec Vert Marine, les efforts consentis pour poursuivre la délégation de service public sur la piscine nous garantissent tout de même un certain sérieux. Je voudrais vous apporter à ce propos une information. Vert Marine vient d'obtenir également la délégation de service public des deux piscines d'Issy-les-Moulineaux, à savoir la nouvelle, sur le point d'être livrée et l'ancienne.

Vert Marine fait montre d'une véritable volonté. Elle est devenue l'un des leaders en France et s'appuie sur un grand groupe national, que Monsieur VINCENT connaît bien. Il s'agit là d'une garantie supplémentaire pour la suite. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette bonne négociation. Je rappelle que les 500 000 euros économisés par an représentent 1% du total des impôts payés par les Boulonnais. Ces économies sont réalisées sur les dépenses de fonctionnement. C'est autant d'argent que nous pourrions mettre dans d'autres services tout en restant attentifs à la qualité des services offerts par Vert Marine.

En tout cas, je renouvelle une fois de plus toutes mes félicitations aux services et aux élus qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 12 est approuvée à la majorité.

Abstention : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

13. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2012

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Lors du Conseil municipal du 11 juin 2009, je vous informais de notre intention d'aider financièrement de jeunes athlètes licenciés au sein des clubs sportifs boulonnais.

À ce jour, six commissions ont permis de récompenser

soixante sportifs issus d'une quinzaine de disciplines sportives différentes. Forte des récentes performances réalisées par les athlètes boulonnais, la seconde commission de l'année s'est tenue le 4 décembre 2012 pour examiner les 25 candidatures reçues.

Je vous propose donc d'approuver le choix du jury, qui permettra à 14 sportifs de haut niveau de bénéficier d'une bourse, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 9 150 €.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame LAUREAU.

Mme LAUREAU

Merci, Monsieur le Maire. J'ai pu apprécier les échanges lors de cette Commission. 60 sportifs issus d'une quinzaine de disciplines ont pu bénéficier de ces bourses depuis l'origine (6 réunions). Le soutien de la Ville est important pour ces jeunes athlètes licenciés au sein de nos clubs. Dorothee PINEAU, Agnès BAUCHE et moi-même souhaitons remercier la Ville qui pérennise ces attributions.

M. BAGUET

Merci, Madame LAUREAU. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Réservation de places au sein de structures d'accueil collectif privées – Places dédiées à l'accueil à temps complet d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En mars dernier, nous avons délibéré en faveur du lancement d'un nouveau marché visant la réservation de places au sein de crèches privées dans le quartier situé sur le quart nord-est de notre ville. La procédure d'appel d'offres conduite dans ce cadre a permis la création, au 43 de l'avenue Edouard Vaillant, d'une nouvelle crèche privée d'une capacité de 60 berceaux. La com-

mission d'appel d'offres, réunie le vendredi 16 novembre 2012, s'est prononcée à l'unanimité pour la réservation de 30 places au sein de cette structure, qui ouvrira ses portes le 2 janvier prochain.

Nos objectifs, qui visaient l'acquisition de 40 à 60 places d'accueil sur la base de ce marché, n'ont été que partiellement atteints.

Soucieux de poursuivre nos engagements en direction des familles, je vous propose aujourd'hui de passer un nouveau marché pour l'acquisition, par la Ville, de droits de réservation au sein de structures privées, sans limitation du périmètre d'implantation géographique.

Il s'agirait d'un marché à bons de commande conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, dans la limite de quatre ans, passé avec quatre attributaires maximum prévoyant l'acquisition de 60 à 80 places d'accueil collectif au sein de structures privées, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Je vous suggère dès aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est précisé que les nouvelles places ainsi réservées par la Ville seront disponibles entre septembre 2013 et janvier 2014. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à avoir connaissance du coût d'achat moyen d'une place et l'élue non inscrite a souligné la souplesse introduite par cette solution.

M. BAGUET

Merci. Madame BELLARD me fait remarquer que dans la délibération, en page 2, on parle d'enfants âgés de « 10 semaines mois ». Il faut supprimer le mot « mois ». Le dispositif concerne des enfants de 10 semaines à 4 ans. Les semaines mois n'existent pas. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je me félicite de cette délibération avec l'ensemble de l'équipe municipale. Cela va nous permettre d'augmenter encore la capacité d'accueil dans nos crèches. Je rappelle qu'à ce jour, nous offrons 1 990 places sur la ville, chiffre en augmentation de plus de 22 % depuis le début de notre mandat. Il faut continuer dans ce sens et c'est l'objet de cette délibération. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte 8 points. Premièrement – et traditionnellement – l'actualisation du tableau des effectifs. 71 postes budgétaires sont concernés, dont le détail est fourni en annexe. Deuxièmement, le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Il s'agit d'un avenant au contrat du responsable administratif du service fêtes et cérémonies qui se voit confier des responsabilités complémentaires, du renouvellement du contrat d'un administrateur de bases de données informatiques pour une durée de trois ans, du chef de projet web, du conseiller en prévention chargé de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail, d'un chargé d'opération rattaché à la Direction de la coordination des investissements au sein du département aménagement et patrimoine. Il vous est également proposé de recruter en contrat à durée indéterminée le coordonnateur des musiques actuelles.

Troisièmement, il vous est proposé la mise à disposition d'agents hors collectivité et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes. Il s'agit d'un agent de maîtrise pour l'ACBB à temps complet, d'un agent de maîtrise principal à hauteur de 50 % du temps de travail au CDDP, d'un adjoint administratif de deuxième classe à temps complet au COS et d'un directeur territorial à hauteur de 80 % du temps de travail au CCAS.

Quatrièmement, l'adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du centre de la petite couronne d'Ile-de-France pour bénéficier de la fonction d'inspection. La Ville poursuit son programme de mise en place d'une démarche de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Les actions menées ces dernières années permettent désormais de passer à l'étape suivante, à savoir la nomination d'un agent chargé des fonctions d'inspection, appelé ACFI. Ce point a été validé par le CTP de ce matin et une communication a été faite au CHSCT du 11 décembre dernier. Les membres de ces deux commissions se sont d'ailleurs félicités de cette décision. La convention à passer avec le CIG aura une durée de 5 ans à compter de sa signature et le tarif de l'adhésion est, pour l'année 2013, de 21 120 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Cinquièmement, la fixation du contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des dérogations exceptionnelles au dit contingent. Comme en 2012, il vous est proposé de renouveler pour 2013 l'engagement d'heures supplémentaires à 200 heures par agent. Des dérogations peuvent être accordées au regard des besoins spécifiques et à titre exceptionnel. En 2012, le volume de ces heures exceptionnelles avait été fixé à 10 000 heures. Il vous est proposé de fixer ce volume à 8 500 heures pour 2013.

Sixièmement, l'application des nouveaux tarifs du restaurant du personnel municipal. Comme vous le savez, à compter du 1^{er} janvier 2013, un nouveau prestataire (société MRS) assurera

l'exploitation du restaurant municipal. En application de la nouvelle convention, le prix contractuel du repas se décompose désormais en deux parts, une part fixe qui correspond au coût d'admission et une part variable correspondant au prix des denrées. L'offre sera élargie, notamment en proposant un menu A type menu malin, proposant un plat et deux périphériques au choix et un menu B type express, proposant un plat et un périphérique au choix. On pourra également déjeuner à la carte. Quelle que soit la composition du repas, le tarif usager ne peut descendre en dessous de 2,25 euros TTC.

Par ailleurs, il a été constaté que les modalités de détermination des tarifs n'étaient plus adaptées. Il vous est donc proposé de simplifier le système en quatre tranches, ce qui correspond globalement à la tranche 1 pour les agents de la catégorie C, la tranche 2 pour les agents de la catégorie B, la tranche 3 pour les agents de la catégorie A et la tranche 4 pour la catégorie que j'appellerai A+, qui concerne notamment les directeurs.

Septièmement, la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité. J'attire vraiment votre attention sur ce point, qui est très important car il apporte une vraie avancée sociale pour les agents de la Ville. Jusqu'à présent, la Ville versait une subvention à la Mutuelle nationale territoriale et à la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales. Dorénavant, les modalités de participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale portant sur les risques santé et prévoyance sont encadrées par deux types de procédure, à savoir la convention de participation d'une part et la labellisation des contrats et règlements proposés par les opérateurs d'autre part. Dans le cadre de la labellisation, des prestataires agréés labellent les contrats ou règlements proposés par les opérateurs. La liste de ces contrats est publiée par le Ministère des collectivités locales.

A l'issue des groupes de travail organisés à la Mairie avec les représentants du personnel, la labellisation apparaît comme la mesure la plus adaptée. Le CTP d'aujourd'hui vient d'ailleurs de se prononcer sur ce choix. Il vous est donc proposé de l'entériner également. Pour information, à ce jour, 150 mutuelles ou assurance santé ont été labellisées et la liste est régulièrement réactualisée, ce qui offre un très large choix aux agents.

Par ailleurs et dans un but d'intérêt social, le Maire a souhaité moduler la participation de la Ville en lissant le montant de la participation sur l'indice majoré, en doublant la participation pour les salaires les plus modestes. Ceci veut dire que le montant de la participation pour les agents se situant à un niveau égal ou supérieur à l'indice terminal de la fonction publique sera de 6,10 euros bruts pour arriver progressivement à la somme de 12,20 euros bruts pour les agents se situant à l'indice de base. Je précise également que cette mesure s'adresse tant aux agents de droit public qu'aux agents de droit privé.

Enfin, le huitième et dernier point concerne la modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction. L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 autorisant les collectivités à accorder un logement par nécessité absolue de service

aux agents occupant certains emplois fonctionnels de direction, ainsi qu'à certains collaborateurs de cabinet, il vous est proposé l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à l'un des collaborateurs de cabinet. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur la durée des contrats proposés et souhaite savoir si les recrutements concerneront de nouveaux agents ou s'il s'agit de renouvellements. Il est répondu que la possibilité de contrats à durée indéterminée ne s'ouvre qu'au-delà de deux contrats successifs de trois ans. Il est précisé que les contrats proposés sont tous des renouvellements. L'élue non inscrite demande des précisions sur la mise à disposition d'un agent auprès de l'ACBB. Il est répondu qu'il s'agit d'un fonctionnaire titulaire qui, dans l'hypothèse d'une fin de mise à disposition, réintégrerait les effectifs municipaux. Il est également indiqué que les textes imposent le remboursement par l'association de toutes les charges salariales versées par la Ville. Avis favorable de la Commission. Le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances. Cette délibération n'a pas donné lieu à des questions. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ainsi que l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame KLEIN et Madame EVEN.

Mme KLEIN

Merci, Monsieur le Maire. S'agissant du point 8 sur l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service, pouvez-vous nous communiquer le montant du loyer et la part des charges afférente supportée par la Ville et nous confirmer que ce logement est bien situé sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt ? Merci.

Mme EVEN

Nous demandons un vote par division. Nous sommes contre l'article 2 et pour les autres.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame KLEIN, pour vous répondre au sujet du point 8, j'ouvre cette possibilité. Le logement n'est affecté à personne aujourd'hui et je ne peux donc pas répondre à votre question. Madame EVEN, j'ai bien enregistré votre vote. S'agissant du point 2, je précise qu'il s'agit d'agents déjà en poste, mais vous êtes cohérents avec votre position. A

chaque fois que nous examinons des délibérations sur le personnel communal, vous adoptez cette même position. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

Vote par article :

Article 1 : approuvé à la majorité

Abstention : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Article 2 : approuvé à la majorité

Abstention : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

Articles 3 à 8 : approuvés à la majorité

Abstention : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

16. Développement du dispositif de vidéo-protection - Attribution d'une subvention d'investissement par le Département des Hauts de Seine - Autorisation donnée au Maire de signer la convention de financement

Développement d'une politique de prévention de la délinquance - Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions proposées par le Département des Hauts de Seine et de signer les actes afférents

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est un plaisir que d'être rapporteur d'une telle délibération. En effet, il s'agit de parler encore une fois du dispositif de vidéo-protection, mais surtout d'annoncer que nous avons obtenu une fois de plus une subvention, de la part du Conseil général en l'occurrence, à hauteur de 191 999,60 euros. Nous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Je rappelle rapidement que l'ensemble du dispositif a coûté 914 000 euros. Nous avons obtenu dans un premier temps 248 000 euros de l'Etat, puis récemment 192 000 euros du Département et 7 000 euros de l'ACSE, ce qui signifie que l'ensemble du dispositif est subventionné à hauteur de 48 %. J'insiste sur ce point. En effet, dans le cadre de la précédente mandature, nous n'avions pas l'habitude de demander les subventions auxquelles nous pouvions prétendre. Les choses ont

changé et cela entre tout à fait dans l'intérêt des Boulonnais. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le montant maximum subventionnable de l'opération et demande à avoir communication des résultats obtenus grâce à la vidéo-protection. Des précisions sont également demandées concernant les modalités d'utilisation des données enregistrées par le centre de supervision, ainsi que sur les critères du choix des lieux d'implantation des caméras.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe @lternance a aussi demandé à avoir communication des résultats permis par la vidéo-protection et suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, les modalités de gestion ont été rappelées, à savoir qu'une équipe de neuf personnes organisées en 3 fois 3 regardent les images de 7 heures à 1 heure du matin. Entre 1 heure et 7 heures du matin, les caméras sont commutées vers le commissariat de la police nationale. Les images sont conservées pendant une durée de 14 jours, avant d'être écrasées, sauf demande des services judiciaires. La Commission a émis un avis favorable. Le groupe @lternance ainsi que l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. J'ai vu des mains se lever. Monsieur TISSEYRE, Monsieur GARDILLOU.

M. TISSEYRE

Lors de la Commission, lundi dernier, nous avons demandé, comme l'a rappelé le Rapporteur des éléments précis. Le montant de l'enveloppe budgétaire a été communiqué. En revanche, pour tout ce qui a trait au bilan, aux critères et à la pertinence des choix de positionnement des caméras, j'attends des informations. J'attends aussi des informations concernant le plan de maintenance et surtout le processus qui se trouve derrière l'exploitation des images. Merci.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, nous nous félicitons – moi, le premier – de l'avancée de ce dossier. C'est une très bonne chose pour Boulogne-Billancourt, deuxième ville d'Ile-de-France après Paris, avec bientôt plus de 120 000 habitants. Il était nécessaire de se doter d'un outil anti-délinquance efficace et qui a fait ses preuves.

Cependant, je suis tout de même un peu inquiet en ce qui concerne non le dispositif, mais l'exploitation du dispositif. En effet, nous disposons d'un beau système de vidéo-surveillance. Comme j'avais coutume de le dire lorsque j'étais interviewé sur

ce sujet à l'époque où j'en étais en charge, une caméra ne descend jamais de son mât pour arrêter un voleur. C'est un outil qui signale. C'est un outil que l'on regarde, mais c'est un outil qui doit mener avant tout à une réaction humaine.

Aujourd'hui, nous le savons tous, la sécurité publique est une compétence régaliennne de l'Etat. Il n'a échappé à personne que le Grand Paris Police a quelque peu annulé les frontières de la Préfecture de police et de la petite et de la grande banlieue en matière policière. Cela a permis des avancées très importantes pour nous en termes de flux et d'informations à disposition de la police, et en termes de moyens.

Cependant, une question s'est posée sur la répartition des effectifs, soit en fonction de la population ou des infractions commises. Au vu de ces analyses, malheureusement, les banlieues dites moins criminogènes se sont trouvées dépourvues d'effectifs. Le spécialiste que je suis vous dira que, bien entendu, il y a toujours eu le même nombre de patrouilles, mais c'est un artifice. Le même nombre de patrouilles était réalisé par deux policiers dans un véhicule au lieu de trois ou quatre par véhicule.

La police municipale de Boulogne-Billancourt comporte aujourd'hui 45 postes budgétaires. Seuls 38 sont utilisés. C'est dommage. Pour l'exploitation du système existant, il faudrait 65 postes. Nous en sommes très loin pour des raisons diverses, mais essentiellement du fait d'une problématique liée à nos voisins. Ceux-ci disposent en effet d'une police municipale beaucoup plus nourrie en termes d'effectifs pour une raison simple : l'IAT y est à son maximum. Or Boulogne-Billancourt, deuxième ville d'Ile-de-France après Paris, présente un IAT moitié moindre comparé à celui de Neuilly, Puteaux ou encore Levallois-Perret.

Il faut absolument que nous puissions relever l'IAT des fonctionnaires de la police municipale pour inciter les policiers municipaux à rester sur notre commune, faute de quoi nous serons contraints à n'être qu'une ville de formation de policiers municipaux, qui viendront s'inscrire à la PM de Boulogne-Billancourt pour leur stage. Nous ne les verrons sur le terrain que quelques mois en l'espace de deux ans. Une fois obtenue leur titularisation, ils partiront dans d'autres communes.

Nous devons développer une vision de la sécurité publique assurant une harmonie parfaite entre la police nationale et la police municipale, mais en sachant aussi ce que nous voulons faire de notre police municipale. Lorsque la délinquance s'installe dans des quartiers, elle bouge, mais reste implantée dans une ville. Nous devons développer une telle vision et ne pas poursuivre dans la voie actuelle. Nous avons considéré les problèmes d'occupation des squares par des jeunes qui vociféraient et faisaient du bruit. Lorsque les policiers arrivaient à deux pour les faire taire, c'était compliqué. L'option avait été retenue de recruter des maîtres-chiens au sein de la police municipale, avec un ou deux chiens. Nous avons investi sur un véhicule prévu à cet effet. Cependant, aujourd'hui, nous n'avons pas la continuité nécessaire. Le véhicule est disponible, mais les chiens ne sont toujours pas arrivés, alors que les agents en font la demande.

L'outil que nous présente Philippe TELLINI aujourd'hui est très

intéressant. Les démarches financières proposées pour faire des économies le sont aussi. Cette enveloppe d'économies réalisée au travers de demandes de subvention pourrait être utilisée pour recruter plus de policiers municipaux. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci. Monsieur TELLINI, pour répondre.

M. TELLINI

Je vais répondre rapidement. Monsieur GARDILLOU, vous êtes vous-même policier. Je ne vais donc pas vous apprendre votre métier. Vous devriez savoir qu'une caméra, si elle ne descend pas de son mât, bien utilisée, comme c'est le cas à Boulogne, permet aux patrouilles, d'être dirigées directement là où la police doit se trouver. On perd alors beaucoup moins de temps et on est alors beaucoup plus efficace.

Monsieur GARDILLOU, vous avez probablement des informations. Souffrez que les miennes soient meilleures que les vôtres. C'est normal et c'est le cas. Croyez-moi. Concernant les sept postes à pourvoir, nous sommes en cours de recrutement. Il nous manque quelques policiers municipaux.

M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, laissez Monsieur TELLINI terminer. Vous n'avez pas la parole ; Monsieur TELLINI vous répond.

M. TELLINI

Monsieur GARDILLOU, je ne vous agresse pas. Je vous réponds sur un ton normal. Sur les dernières semaines, 48 fois la police municipale a été missionnée sur des événements après visionnage en direct d'images. Je prendrai l'exemple d'une rue qui nous pose problème depuis des années à Boulogne-Billancourt, à savoir la rue Emile Duclos. Sur les trois derniers mois, nous avons pu verbaliser en direct 23 fois des personnes qui venaient décharger leurs ordures dans cette rue.

Monsieur TISSEYRE, vous souhaitez savoir comment ont été implantées les caméras. Il faut savoir que nous avons pris à l'époque un AMO. La police nationale, la police municipale et la Direction de la sécurité s'étaient à l'époque réunies. Nous avons sur cette base défini l'implantation des caméras, en fonction de l'ensemble des éléments recueillis et d'un certain nombre de paramètres. Ceci n'est pas le résultat du hasard. Alors même que nous ne les utilisons que depuis quelques mois, nous nous apercevons que les emplacements ont été bien choisis.

Du reste, le Maire a proposé l'organisation en début d'année d'une visite du CSU à destination de l'ensemble des élus désireux de voir comment cela se passe. Je veux croire que cela répondra à bien des questions et bien des inquiétudes. Monsieur GARDILLOU, vous êtes le bienvenu.

M. BAGUET

Merci. Pour compléter votre réponse, Monsieur TELLINI, il est vrai qu'il nous manque des agents. Je vais vous expliquer pourquoi. Il faut trouver un équilibre entre police municipale et police nationale. Plus l'on dispose d'une police municipale forte et moins l'Etat affecte de policiers à notre territoire. Considérant que nous sommes capables de régler le problème de la sécurité au niveau local, il a tendance à placer les nouveaux policiers dans les communes où il n'y a pas de police municipale.

Je pense que les missions sont complémentaires, ainsi qu'on le dit régulièrement avec le commissaire divisionnaire VERON. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons modifié les horaires de travail de la police municipale, portés jusqu'à 1 heure du matin, afin entre autres d'aider la police nationale en cas par exemple d'accidents de la circulation. Notre police municipale sécurise les lieux de l'accident, tandis que la voiture de la BAC ou du commissariat est disponible pour intervenir sur un autre lieu, en cas d'urgence. Si la police nationale devait régler à la fois le problème de l'accident et la sécurité, cela bloquerait deux véhicules et il serait difficile d'intervenir ailleurs.

S'agissant du problème du recrutement, il est vrai que nous avons 45 postes budgétaires ouverts, ce qui me semble tout à fait raisonnable et largement suffisant pour assurer les missions de la police municipale. 38 sont pourvus, c'est exact. Vous évoquez l'IAT, Monsieur GARDILLOU. Je rappellerai que son montant est de 39 euros par mois maximum. Il y a un problème de légalité – Jean-Pierre FOURCADE s'en rappelle peut-être. Il a interrogé le gouvernement, lorsqu'il était Sénateur, sur la légalité du plafonnement de l'IAT. Je crois me souvenir qu'à l'époque, vous n'aviez pas obtenu de réponse très précise. A notre demande, André SANTINI vient de poser à nouveau cette même question au gouvernement sur le sujet.

Certaines communes ont décidé de s'engager au-delà de la limite. Ces villes ne sont pas dans l'illégalité à proprement parler, puisque cette question fait débat. Nous attendons une réponse précise du gouvernement à ce sujet pour pouvoir dé plafonner et dépasser le plafond légal. Je ne suis pas certain qu'en donnant 20 euros par mois (soit 240 euros par an) à nos policiers contre 40 dans la commune voisine, cela induise des problèmes majeurs. J'espère que ce n'est pas la seule raison qui explique les problèmes de recrutement sur la police municipale. Les policiers municipaux sont des gens compétents, qui croient à leur métier et qui sont engagés. Lorsque l'on s'engage dans ce métier, c'est parce que l'on est motivé et que l'on a envie de servir – plus que d'autres – ses concitoyens.

En tout cas, je peux vous apporter une bonne nouvelle, puisque nous avons modifié le plan de travail de notre police municipale pas plus tard que ce matin en CTP. Cette modification des horaires de travail de la police municipale a été particulièrement bien ressentie, puisque nous avons pu bénéficier de deux recrutements. Je remercie la DRH, le service de la sécurité ainsi que les élus concernés pour le travail réalisé en harmonie avec les agents de la police municipale. Nous sommes donc sur la bonne voie, Monsieur GARDILLOU. Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, à titre d'information, notre groupe optera pour la liberté de vote sur cette délibération.

M. BAGUET

Concernant l'efficacité de la vidéo-protection, Monsieur TELLINI a répondu. Nous adoptons deux méthodes, à savoir la réactivité immédiate. Lorsque les images sont visionnées en direct, les agents téléphonent aux patrouilleurs. Sur le seul mois de novembre, le CSU a passé 50 appels téléphoniques donnant lieu à des interventions concernant la circulation, la voirie, les dépôts sauvages, les accidents de voirie corporels, la sécurité publique, la mendicité, le rassemblement... Elle a aussi reçu 11 appels pour des demandes de visionnage direct. Sur l'année écoulée – je parle sous le contrôle de Monsieur TELLINI – nous avons enregistré 98 réquisitions par des officiers de police judiciaire sur nos images. Cela démontre l'efficacité de la collaboration. Les réquisitions avaient trait à des vols, des accidents corporels, des violences ou agressions, des extorsions, des délits de fuite, un homicide et, malheureusement, un viol. Nous poursuivons notre effort.

Un deuxième plan d'investissement sera certainement nécessaire après cette première expérimentation. Je pense qu'il faudra développer dans un deuxième temps le réseau des caméras. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous voterons en faveur de cette délibération. Je voudrais insister sur un point très important qui nous a été fourni par Monsieur TELLINI en Commission et qu'il a omis de rappeler aujourd'hui. A l'époque où nous avons commencé à mettre en place des caméras de surveillance, la police nationale avait refusé de visionner les images dans l'optique d'agir en direct. Elle avait donc renvoyé la totalité des opérations sur la police municipale.

Le fait que la police nationale ait accepté de visionner les images des caméras pendant la nuit, alors que les policiers municipaux se reposent, me paraît être un élément très important. Je crois que cela peut accroître l'efficacité de notre système. Nous voterons donc cette délibération.

M. BAGUET

Il faut instaurer une complémentarité sur ces sujets. Je dis clairement mon opposition à l'armement de la police municipale. Chacun a son métier et c'est de la responsabilité de la police nationale. Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Il s'agit là d'un débat très intéressant. Un jour ou l'autre, il serait bon d'obtenir les taux d'élucidation que permet ce système. Cette information est pour nous très importante, car elle permettra de bien mesurer la pertinence du système.

M. BAGUET

Monsieur TELLINI peut répondre.

M. TELLINI

Le Maire l'a dit tout à l'heure, sachant que le système a été mis en place au mois de juin, sur les cinq mois de référence, nous avons enregistré 98 réquisitions par OPJ avec 95 % d'affaires élucidées grâce à ces réquisitions. C'est donc énorme. A chaque fois que l'on a sollicité nos images, on a trouvé une solution.

Je vous invite, Monsieur FUSINA, à visiter le CSU en début d'année, avec l'ensemble des membres de votre groupe. Monsieur TISSEYRE, vous pourrez ainsi observer le travail de masquage et de protection de la vie privée.

M. BAGUET

Pas plus tard que la semaine dernière, une personne âgée a été l'objet d'une attaque sur le marché Billancourt. Une personne lui a volé son sac, en coupant les deux lanières avec un cutter. Grâce au visionnage, l'individu a pu être arrêté dans les minutes qui ont suivi. Cette personne s'était enfuie du marché et a été arrêtée. Un tel exemple dissuade d'autres personnes de se lancer dans cet exercice. Monsieur BARBOT.

M. BARBOT

Vous avez signalé que vous alliez renforcer l'implantation de caméras de vidéo-protection sur notre territoire. C'est une bonne chose. En revanche, il faudra veiller à un point particulier. Le gouvernement actuel a annoncé une baisse de la dotation du fonds de prévention de la délinquance.

M. BAGUET

Cela ne nous avait pas échappé, Monsieur BARBOT. C'est pour cela qu'il ne faut pas tarder. Cela nécessite toutefois une étude complémentaire au préalable. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à la majorité.

Abstention : 1 (Mme Marie-Hélène VOUETTE)

17. Culture - Partenariat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions correspondantes

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la Maîtrise des Hauts-de-Seine, association créée en 1985 compte aujourd'hui 470 choristes. Elle enseigne et fait pratiquer le chant choral aux enfants et jeunes gens du département des Hauts-de-Seine. Depuis 1995, la Maîtrise des Hauts-de-Seine est également le « Chœur d'Enfants de l'Opéra National de Paris ». Par ailleurs, la Maîtrise des Hauts-de-Seine a vocation à s'installer sur l'Île Seguin dans le cadre du

projet de Cité musicale initié par le Conseil général. Dans cette perspective, l'association s'est rapprochée de la ville de Boulogne-Billancourt en vue d'initier et de promouvoir plusieurs actions culturelles sur le territoire de la commune :

1. Un premier rendez-vous a eu lieu le mercredi 21 novembre 2012 dans le cadre du concert Accentus au Carré Bellefeuille avec la présence des enfants de la Maîtrise sur scène ;

2. Un deuxième rendez-vous se déroulera le dimanche 16 décembre 2012 pour un concert de chants de Noël qui se déroulera en extérieur place des Ecoles à 16 heures. Ce spectacle, offert aux Boulonnais, par le chœur d'enfants officiel de l'Opéra National de Paris (130 enfants), constituera le point d'orgue de la manifestation « Merry Christmas » organisée sur la Place des Ecoles ;

3. Un troisième rendez-vous est programmé le mardi 8 janvier 2013 pour un concert du Nouvel An pour tous les enfants des classes de CE2 de la Ville. Ce concert se déroulera au Carré Bellefeuille, en lien avec la Direction de l'éducation et l'Inspection académique.

Ces trois opérations sont offertes gracieusement par la Maîtrise des Hauts-de-Seine à la ville de Boulogne-Billancourt, dans le cadre de la convention entre la Maîtrise et le département des Hauts-de-Seine.

Au vu de cet exposé, je vous remercie bien vouloir autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes jointes au présent rapport et les éventuelles conventions à venir n'engageant pas financièrement la Ville. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions concernant la Maîtrise des Hauts-de-Seine ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Musées municipaux – Donation et legs – Acceptation et autorisation

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de soumettre à votre approbation l'entrée de trois nouvelles œuvres au Musée des Années 30, arrivées par dons et legs. En effet, l'association des Amis du Musée des Années 30 se propose d'offrir au musée un splendide dessin d'Auguste MAMBOUR, l'un des artistes africanistes belges les plus célèbres de l'entre-deux-guerres.

D'autre part, suite au décès d'une collectionneuse parisienne, Madame Anne-Louise BRANET, le notaire chargé de la succession

de cette dernière nous a informés d'un legs au profit de la Ville. Ce legs est constitué de deux pièces de mobilier, une commode et un lampadaire attribués à André ARBUS, qui avec RUHLMANN est l'un des plus célèbres ébénistes des Années 30. Ces œuvres feront l'objet d'un mécénat de compétence de la part d'un restaurateur spécialisé, faisant partie des Amis du Musée des Années 30.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à accepter cette donation et ce legs. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces dons ? Oui, Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, j'aimerais poser une petite question. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces donations. Cependant, il y a parfois des plaisirs douloureux. Même si nous recevons une donation, les frais de notaire et d'inscription nous incombent. Je voudrais savoir à combien ils se montent pour cette donation.

Mme de BEAUVAL

La donation provient des Amis du Musée des Années 30. C'est une association qui est proche du musée et il s'agit de l'occurrence d'un don. En ce qui concerne le legs, je devrai me renseigner sur l'existence de droits à payer. Ce n'est en tout cas pas le cas pour la donation.

M. BAGUET

La donation est gratuite pour la Ville. C'est l'association qui paye les frais éventuels. Nous nous renseignerons sur le reste, mais je ne crois pas qu'il s'agisse de sommes très importantes. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

La délibération suivante est retirée et sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

20. ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot B5b - Acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 187 logements par la SA d'HLM EFIDIS - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire,

Cette délibération et la suivante ont pour point commun d'être classiques par leur objet et de concerner la société HLM EFIDIS. Le projet de délibération numéro 20 vise à apporter la garantie d'emprunt de la Ville à la souscription de trois prêts pour un montant total de 12 054 711 euros. En contrepartie de cette garantie d'emprunt et de la subvention qui précédemment a été attribuée à cette société d'HLM, la Ville bénéficiera d'une réservation de 47 studios de type 1 et 1 bis sur les 187 studios que comportera cette résidence pour étudiants. Je vous demande donc d'approuver ce projet de délibération.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande à connaître la durée des droits de réservation dont bénéficiera la Ville. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a de nouveau posé la question de l'attribution des logements au vu des difficultés rencontrées pour remplir la première résidence. Il a été rappelé que la résidence déjà livrée est gérée par le CROUS de Versailles, ce qui impose des contraintes fortes sur les potentiels bénéficiaires, notamment le fait d'être étudiant dans l'Académie de Versailles. La future résidence sera gérée directement par une filiale d'EFIDIS, ce qui introduit plus de souplesse dans l'attribution. A ce propos, l'ESCA a déjà demandé à bénéficier d'une dizaine de chambres. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame EVEN.

Mme EVEN

Nous souhaiterions obtenir une réponse concernant les droits de réservation. Je suppose que leur durée est alignée sur la durée de l'emprunt, à savoir 40 ans. Il serait bon d'avoir confirmation de cet élément.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Monsieur GALLANT.

M. GALLANT

Effectivement, la durée prévue de réservation au profit de la Ville correspond à la durée de l'emprunt qui est garanti par cette dernière.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot A4 Est - Acquisition en VEFA de 38 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM EFIDIS - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

La délibération suivante porte également sur une garantie d'emprunt au profit de la société HLM EFIDIS pour la construction de 38 logements, dont 10 seront réservés à la Ville. Cette opération est réalisée en VEFA. Le montant total à garantir pour les sept emprunts contractés par la société EFIDIS s'élève à 7 783 318 euros.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Activités et missions action sociale et santé - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions. Prise en charge par la ville d'une permanence de 'première écoute psychologique' au collège Landowski

M. Frédéric MORAND, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,
Chaque année, différentes activités relatives à l'action sociale

et à la prévention santé sont susceptibles de bénéficier de participations financières de l'État, de la Région et du Département.

Pour le secteur action sociale, la mission spécifique de l'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) peut recevoir une subvention du Département. Pour l'Espace santé, l'État, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département des Hauts-de-Seine subventionnent des activités et missions de prévention et de promotion de la santé.

En 2013, deux activités sont plus particulièrement susceptibles d'être subventionnées : l'action de l'Espace prévention santé et le fonctionnement de l'Espace santé jeunes. C'est pourquoi il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Cette délibération regroupe des éléments différents. Sa deuxième partie concerne une convention signée il y a peu de temps avec le Collège Paul Landowski afin de coordonner, par l'intermédiaire de l'Espace santé jeunes, des programmes de prévention divers.

Le collège Landowski ne dispose actuellement pas d'infirmière de l'Éducation nationale et il ne peut donc s'appuyer sur aucune compétence paramédicale au sein de l'établissement, alors même que des événements douloureux survenus au sein de l'établissement justifieraient la mise en place d'une écoute psychologique.

Dans ce contexte et compte tenu du partenariat déjà existant, la principale du collège Paul Landowski nous a sollicités afin de permettre la mise en place d'une permanence de « première écoute » psychologique deux heures par semaine.

Il vous est proposé de répondre favorablement, à titre exceptionnel, à cette demande en autorisant l'intervention de la psychologue de l'Espace santé jeunes, deux heures par semaine dans les locaux du collège Landowski en plus des vacances qu'elle assure déjà à l'Espace santé jeunes. Ces vacances seraient prises en charge financièrement par la Ville. Cette permanence se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013.

En résumé, il vous est proposé :

- d'une part, d'autoriser le Maire à solliciter des subventions,
- d'autre part, d'approuver le projet d'avenant dont je viens de vous parler.

Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.

23. GPSO – Approbation du principe et du projet de renouvellement de la convention de refacturation des charges d'entretien récurrentes associées aux locaux mis à disposition de la communauté d'agglomération par la Ville de Boulogne-Billancourt

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit du renouvellement d'une convention annuelle, renouvelable deux fois au maximum. Celle signée en 2010 arrive à échéance à la fin de l'année 2012. Il s'agit uniquement d'une convention gérant la refacturation à GPSO de charges d'entretien récurrentes associées à des locaux mis à disposition. Pour information, le montant 2012 de la refacturation est de 557 895 euros.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est approuvée à l'unanimité.

24. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2013

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Le processus d'attribution des subventions est un processus long, puisqu'il s'étale sur six mois entre le dépôt des demandes par les associations et le vote de ce soir. Il faut remercier les services, aussi bien les services de tutelle que celui du contrôle de gestion, ainsi que tous les élus qui ont participé aux différentes réunions nous permettant ce soir d'attribuer des subventions pour 185 associations, dont 28 qui vont percevoir une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Pour la première fois, est introduite une distinction dans l'enveloppe globale de subvention entre la partie dédiée au fonctionnement et la partie dédiée à l'investissement. 189 000 euros seront versés au titre de l'investissement. Ceci permet de distinguer l'aide à apporter de manière récurrente pour des dépenses qui se répètent d'année en année de l'aide à apporter sur des dépenses plus exceptionnelles, liées à l'investissement dans des équipements nouveaux.

Suite aux remarques faites dans les réunions de préparation, nous nous sommes rapprochés de l'ACBB pour connaître le détail de la somme initialement demandée par l'association au titre de ses dépenses d'investissement, montant qui n'avait a priori rien de surprenant au regard du budget de l'association et de son activité. En effet, chacun sait bien qu'elle achète chaque année des voitures ou des bateaux. Il s'avère toutefois qu'une partie des sommes déclarées par l'association correspond bien à des investissements physiques, mais qui se traduisent sur le plan comptable par des dépenses de fonctionnement, s'agissant de traites de leasing. En conséquence, le montant proposé lors des réunions des groupes de travail a été révisé pour atteindre le montant inscrit dans la délibération, à savoir 150 000 euros.

Les subventions versées aux associations pour la participation à l'organisation de fêtes de quartier sont intégrées dans les enveloppes globales. En revanche, dans le courrier de notification envoyé, il sera bien spécifié pourquoi cette subvention est versée.

Il est à noter que deux subventions dépendent directement des recettes engrangées par la Ville, celle de l'Office de tourisme et celle de l'Association des commerçants des marchés. Par ailleurs, nous allons verser 283 000 euros de subvention à des établissements publics, à savoir le CCAS et la Caisse des écoles.

Au titre du premier trimestre 2013, l'ensemble des règles de reversement demeurent inchangées, à savoir que la totalité du montant est versée pour les subventions inférieures à 23 000 euros. Seulement 25 % du montant est acté ce soir pour les subventions supérieures à 23 000 euros, sauf pour une association pour laquelle 50 % du montant est acté. Le reste du montant sera acté lors du vote du budget primitif.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a dit avoir pris bonne note des modifications intervenues sur la ventilation de la subvention de l'ACBB. La Commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ainsi que l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je voudrais d'abord remercier Madame LAVARDE d'avoir changé de position suite à la réunion du groupe de travail auquel j'ai participé aux côtés de Monsieur GARDILLOU pour notre groupe. En effet, il me paraissait tout à fait inconvenant de prévoir une subvention d'investissement de 550 000 euros pour l'ACBB, alors que, manifestement, au niveau des écritures publiques, ce ne sont pas des investissements, mais uniquement des dépenses de fonctionnement.

Votre position a changé, et a été mis en place un système au travers duquel on se contente de donner des subventions pour tenir le premier trimestre. Au-delà, nous verrons ce qui se passera dans le cadre du budget de l'année prochaine. Nous sommes disposés à voter cette délibération à une exception près, à savoir l'attribution de la moitié de la subvention annuelle au Cirque en chantier. Cirque en chantier est en effet une association bizarre, qui n'est pas vraiment une association, puisqu'elle exerce une activité commerciale. Par conséquent, nous voterons l'ensemble de la délibération et voterons contre l'attribution d'une subvention à l'association Cirque en chantier.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur COHEN.

M. COHEN

J'ai une question à poser. A supposer que vous souhaitiez absolument accorder une subvention à l'Association des amis du cirque, n'aurait-il pas été plus facile d'acheter directement les places pour les enfants au cirque plutôt que de les placer dans les associations.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je note d'abord avec satisfaction qu'une association qui nous coûtait cher, l'Agence pour la Vallée de la culture, a disparu de ce dossier pour l'année 2013. Je voudrais simplement savoir si elle était maintenant rattachée à GPSO ou à une autre instance dépendant de l'argent du contribuable. Nous ayant apporté le cirque sur l'Île Seguin, elle a à mon sens fait tout ce qu'il y avait à faire.

S'agissant du cirque, ce n'est pas sérieux. Souvenez-vous que vous avez attribué en 2012 207 500 euros. Vous avez inscrit comme avantage en nature des frais de communication pour le compte du cirque. Ce cirque est situé sur le territoire de la ville et le foncier coûte un peu d'argent. Nous avons payé l'Île Seguin 42 millions d'euros. Où est le loyer que l'on devrait percevoir ?

Cette Madone du cirque va acheter du foncier, construire le Globe et faire fonctionner son entreprise, alors qu'elle n'est pas

capable de se passer des 150 000 euros de subvention. Il y a vraiment quelque chose d'anormal dans cette obstination à faire du cirque dans ces conditions.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, les années précédentes, à pareille époque, nous n'étions pas parvenu malgré notre insistance, à obtenir de votre part la justification d'une subvention de 100 000 euros au titre de l'année 2011 et de 88 000 euros au titre de l'année 2012 en faveur de l'association Agence pour la Vallée de la culture. Cette année, nous nous félicitons qu'aucune subvention ne lui soit accordée.

Cela étant, notre groupe votera contre la subvention au Cirque en chantier.

M. BAGUET

Merci. D'autres demandes de parole ? Non. Il n'y en a pas. En direction de Monsieur FOURCADE, je tiens à préciser que le montant de 550 000 euros pour l'ACBB ne sortait pas de notre chapeau municipal. Il nous a été communiqué par la structure administrative de l'ACBB. J'ai ici son mail. Nous avons ensuite négocié avec l'ACBB. Vous verrez probablement qu'à la fin de l'année 2013, compte tenu des besoins de l'ACBB, nous dépasserons certainement les 150 000 euros. En effet, l'achat de véhicules et de bateaux coûte cher.

En ce qui concerne l'Agence pour la Vallée de la culture, l'association nous a beaucoup plus apporté que ce que Madame BAUCHE et Monsieur TISSEYRE peuvent imaginer. Si aujourd'hui, nous pouvons présenter un vrai projet culturel de dimension internationale au suffrage des Boulonnais, c'est en grande partie grâce au travail de l'Agence pour la Vallée de la culture. Celle-ci s'est dissoute. Ce n'est pas un jeu de bonneteau, Madame BAUCHE. Les associations ne passent pas d'une structure à l'autre, de GPSO à la Ville. Suite à la dissolution, les actifs de l'association seront reversés à une autre association architecturale, me semble-t-il. Le Conseil d'administration doit se tenir prochainement. C'est Madame de BEAUVAL qui nous représente.

En ce qui concerne Cirque en chantier, c'est à mon sens une belle association de préfiguration. Comme vous l'avez rappelé les uns et les autres, elle va s'installer de façon pérenne sur l'Île Seguin. Je crois qu'on ne peut que s'en féliciter.

Je voudrais juste ajouter un point. Nous avons constaté qu'un certain nombre d'associations étaient débitrices envers la Ville d'un certain nombre de titres émis sur des années antérieures. Bien évidemment, je vous demanderai de ne pas verser les nouvelles subventions tant que les associations n'ont pas soldé leur dette passée. Cela me paraît évident. Sous réserve des votes exprimés par les uns et les autres, je considère que la délibération est approuvée. J'ai bien noté l'unanimité de l'opposition contre le cirque. C'est bien dommage, car le cirque Plume offre un beau spectacle.

La délibération n° 24 est approuvée à la majorité

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée par la ville ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Mathieu BARBOT, M. Pascal FOURNIER, M. Gérard ASKINAZI, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Judith SHAN, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU votent contre l'attribution d'une subvention de 75 000 € à l'association Cirque en chantier.

25. Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Toute association qui bénéficie d'une subvention de plus de 23 000 euros signe une convention d'objectifs avec la Ville. Il vous est proposé le renouvellement de la convention signée avec le COS. Il s'agit d'une association bien connue de Boulogne-Billancourt. Il est à noter que cette association a été audité sur l'année 2012. Un ensemble d'objectifs lui a été assigné. La Ville veillera au taux de réalisation de ces objectifs. 50 % de la subvention municipale sert à financer des actions sociales à destination des agents de la Ville.

Ensuite, deux associations vont signer leur première convention d'objectifs avec la Ville, d'une part l'association Accueil aux familles et insertion. Cette association propose des ateliers linguistiques pour les adultes, de l'accompagnement scolaire ou des ateliers informatiques. D'autre part, le Centre boulonnais d'initiative jeunesse est une association qui a été créée en 2008. Au cours de l'année 2012, elle a accueilli environ 250 jeunes de 15 à 25 ans qui connaissent une situation difficile. Cette association axe son action autour de cinq grands principes :

- restaurer la confiance,
- favoriser l'initiative,
- développer la responsabilité,
- mettre en place des activités,
- favoriser l'insertion.

Des actions ont déjà eu lieu avec d'autres instances de la Ville, notamment le BBC, qui a grandement donné satisfaction aux personnes concernées. En ce qui concerne ces associations, une annexe concerne la mise à disposition de locaux, en règle générale à titre gratuit. Lorsqu'une redevance est demandée, elle est relativement faible.

Comme toute association conventionnée, ces trois associations s'engagent à diversifier et à accroître leurs sources de finan-

cement - procédure qui est déjà mise en œuvre par le CEBIJE - à communiquer sur leurs supports le soutien de la Ville et à transmettre à la Ville leurs comptes certifiés.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions sur ces conventions. Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est approuvée à l'unanimité.

26. ZAC Seguin Rives de Seine - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du local dénommé 'Café du parc'

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville de Boulogne-Billancourt est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Parc du Trapèze » situé au sein de la ZAC Seguin-Rives de Seine. En bordure de ce parc, la Ville a réalisé un bâtiment afin de permettre l'exploitation d'une activité de restauration constituée d'une salle de restaurant et d'une terrasse. La Ville a décidé de confier à la société « Potager du Parc de Billancourt » l'occupation de ce bâtiment à usage principal de restauration, afin qu'elle y exerce cette activité dans le respect des principes de restauration défini par la Ville.

C'est dans ce cadre, et dans la mesure où le bâtiment constitue une dépendance du domaine public que la Ville a conclu le 12 septembre 2011 avec la société du « Potager du Parc de Billancourt » une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une activité de restauration pour le local dénommé « Café du Parc ».

Il est à signaler que ce projet a été primé, parmi 56 projets présentés, le 19 novembre dernier lors du Forum départemental de l'économie sociale et solidaire organisé par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Le projet s'est vu attribué à ce titre d'une subvention conséquente de 71 000 euros, ce qui lui permet de financer les travaux d'aménagement et d'équipement dont il a la charge.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation tempo-

raire du domaine public du local dénommé « Café du Parc » en bordure du Parc de Billancourt, dont l'objet est d'octroyer, conformément à l'article L.1311-5 du CGCT, des droits réels en vue de permettre le financement des travaux d'aménagement intérieurs par le preneur. Je vous remercie.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a regretté que ce local soit occupé par un nouveau commerce de restauration, alors que le quartier est déjà bien pourvu sur ce plan. Dans une analyse juridique rigoureuse, notre Président a précisé que cette délibération porte sur un avenant à la convention qui avait déjà fait de toute façon l'objet d'une délibération. Il est par ailleurs précisé qu'une Commission commerce a été initiée depuis 2008 et que les riverains y sont représentés pour gérer tous ces aspects sur le quartier.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission. Le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Oui, Monsieur COHEN.

M. COHEN

Je ne nie pas l'intérêt du projet. Ce qui me gêne en revanche, c'est le fait d'attribuer sur une propriété d'ordre communal, à un moment où vous avez toute latitude sur cet espace, des droits réels. Cela signifie que si, un jour, la Ville avait besoin d'exproprier, cela deviendrait très compliqué. Je me demande s'il n'existait pas une façon beaucoup élégante de traiter le sujet en rassurant le commerçant et en évitant d'accorder ces droits réels, car on ne sait pas de quoi est fait l'avenir. Un jour ou l'autre, tout le monde peut avoir besoin de ce terrain.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Jean-Pierre FOURCADE avait posé une question en Commission des finances sur les éventuels frais financiers pour la Ville. Ce n'est pas le cas. Pour répondre en même temps à Monsieur COHEN, je tiens à préciser qu'on met au point ce montage pour permettre à l'association de financer les travaux à l'intérieur du local. Au-delà, nous avons toute latitude dans le cadre du bail signé pour nous désengager sans frais pour nous. Nous l'avons prévu et l'association paiera d'ailleurs un loyer à la Ville.

J'allais dire qu'il s'agit d'un produit un peu spécifique, car il s'organise autour d'un concept bio. Il servira des paniers bio et travaillera avec des agriculteurs. Une demande forte existe sur la Ville, qui abrite deux AMAP, qui fonctionnent très bien. Les AMAP sont limitées à 60 ou 70 personnes. Nous en hébergeons dans

le Collège du Vieux Pont et il existe même une liste d'attente. C'est un système quelque peu voisin qui se monte en l'occurrence.

L'intéressé a obtenu une aide importante du Conseil général. Cela lui permet effectivement de monter ce projet financièrement, mais il n'y a pas de risque financier majeur à ce niveau. Nous accompagnons un projet. Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est approuvée.

M. BAGUET

Je vous remercie. Mes chers collègues, j'ai deux choses à mentionner avant de clore la séance. J'ai été sollicité par certains d'entre vous pour avancer nos séances à 18 heures 30 en 2013. Il est vrai que le Conseil communautaire a pour habitude de se réunir à 18 heures 30.

J'ai entendu un cri du cœur ce soir contre cette proposition. Nous allons donc maintenir l'horaire habituel de 19 heures pour 2013. Désolé pour ceux qui m'en ont fait la demande. Nous vous avons transmis les dates des prochains Conseils municipaux.

Nous nous retrouverons le 21 février 2013 pour notre prochaine séance. D'ici là, je vous souhaite de joyeuses fêtes et un très heureux Noël.

La séance est levée à 22 heures 20.